



Assemblée générale

Vingt-quatrième session extraordinaire

4^e séance

Mardi 27 juin 2000, à 15 heures

Genève

Documents officiels

Président : M. Gurirab. (Namibie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Propositions de nouvelles initiatives de développement social

- a) **Examen et évaluation des progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social**
- b) **Propositions de nouvelles initiatives aux fins de l'application intégrale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Jens Stoltenberg, Premier Ministre du Royaume de Norvège.

M. Stoltenberg (Norvège) (*parle en anglais*) : Le Sommet social de Copenhague nous avait rappelé les principes fondamentaux du développement : que les êtres humains sont prioritaires; que la bataille du développement n'est jamais gagnée tant que la pauvreté n'est pas vaincue; que le développement ne peut être durable en l'absence de démocratie et de bonne gouvernance; que le développement n'est jamais réel si les besoins et les droits sociaux des personnes ne sont pas pleinement respectés.

Au cours des dernières années, nous avons appris une autre leçon : les besoins sociaux des gens ne peuvent être laissés aux marchés. L'accès aux soins de santé, l'éducation et la répartition équitable de la protection sociale ne sont pas des biens négociables. Aucun marché boursier ne peut en fixer la valeur. Elles représentent le ciment indispensable à la cohésion de nos sociétés.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour faire le bilan et le réexamen de nos 10 engagements de Copenhague. Nous avons déjà une très bonne idée de ce qu'il faudra faire pour changer véritablement les choses dans le combat contre la pauvreté. L'objectif tendant à réduire de moitié la pauvreté mondiale d'ici à 2015 est certes ambitieux, mais possible. Les nombreuses conférences de l'ONU nous ont montré comment le faire. Nous avons dorénavant besoin de plus de volonté pour traduire tout cela dans les faits.

Faisons un réel effort en faveur des droits de l'homme et des droits au travail. Le développement, c'est le respect des droits de l'homme – tous les droits de l'homme : les droits civils et politiques comme les droits sociaux et économiques.

La pauvreté est une violation directe des droits de l'homme et de la dignité humaine. Combattre la pauvreté est la première chose à faire pour garantir les droits fondamentaux de chacun.

Nous devons donc combattre le chômage. Nous devons appeler à la ratification des conventions de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'Organisation internationale du Travail sur les droits fondamentaux des travailleurs : la liberté d'association; le droit de s'organiser et de négocier collectivement; l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants. Certains prétendent qu'appliquer les règles du droit du travail freine le développement. Je dis moi que c'est l'inverse qui est vrai : les droits fondamentaux des travailleurs soutiennent le développement et entretiennent la démocratie.

Faisons un réel effort en faveur de l'allègement de la dette. Sans cela, comment pouvons-nous compter sur les pays pauvres pour investir dans la santé, l'éducation et les nouvelles infrastructures? La Norvège, pour sa part, a décidé de remettre 100 % des dettes qui lui sont dues par les pays pauvres très endettés. J'exhorte les autres pays créanciers à faire de même. Il faut annuler la dette, mais l'allègement de la dette ne doit pas se faire aux dépens des prêts à taux préférentiels aux pays en développement. Le Sommet du Groupe des Huit devrait, le mois prochain, donner une nouvelle impulsion à ce processus.

À Lisbonne, les donateurs se sont entendus au début du mois sur les critères de financement à long terme de l'allègement de la dette. Sur la base de cet accord, la Norvège a décidé de verser une contribution supplémentaire de 37 millions de dollars au Fonds fiduciaire pour les pays pauvres très endettés, portant ainsi sa contribution totale à 79 millions de dollars. Un processus d'allègement de la dette a été engagé, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Faisons un réel effort en faveur de la santé. Depuis Copenhague, nous voyons plus nettement le lien qui existe entre pauvreté et maladie. Aujourd'hui nous savons qu'une bonne politique de santé permet de réduire la pauvreté. Près d'un milliard de personnes sur terre – soit une personne sur cinq – ne bénéficient d'aucun système de santé. C'est le drame auquel nous devons nous attaquer.

L'un des besoins les plus concrets est la nécessité de garantir le droit de chaque enfant à la vaccination contre les maladies infantiles mortelles. Aujourd'hui, 30 millions d'enfants n'ont pas ce droit. Résultat : 3 millions d'entre eux, soit six enfants par minute, mourront de maladies facilement évitables.

Une initiative mondiale a été récemment lancée pour relever ce défi : l'Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation, à laquelle la Norvège ap-

porte tout son soutien. Il s'agit d'une initiative unique, prise en réponse à l'appel du Secrétaire général, M. Kofi Annan, en faveur de partenariats plus efficaces entre secteurs public et privé. Mon gouvernement a annoncé une contribution de 125 millions de dollars à l'appui de cette initiative. Notre objectif est triple : permettre l'immunisation de tous les enfants; contribuer à la construction de systèmes de santé permettant de garantir ce droit aux générations futures; et soutenir la recherche fondamentale de nouveaux vaccins contre des maladies mortelles telles que le paludisme, la tuberculose et le sida.

Renouvelons notre engagement pour une lutte véritable contre le sida. Le sida représente un obstacle considérable au développement, notamment en Afrique. Nous avons besoin d'une prise de conscience internationale. Il faut que ce sujet soit dans tous les programmes de développement. Les dirigeants doivent en parler; les guides de l'opinion doivent en parler. La société civile doit se mobiliser. Nous devons mener une action multisectorielle et créer de nouveaux partenariats aux niveaux national et mondial. Nous devons renforcer le pouvoir des femmes et des filles pour qu'elles soient moins vulnérables. L'éducation, à cet égard, doit être l'outil prioritaire. Il est impératif que les comportements sexuels de beaucoup d'hommes changent si l'on veut inverser les tendances actuelles de l'épidémie du sida.

Il faut que les médicaments existants soient mis à la disposition de tous, et pas seulement de quelques privilégiés. Trop souvent, en effet, c'est au Sud que sévissent les maladies mais au Nord qu'on trouve les médicaments pour les guérir. Les pauvres ne devraient pas avoir à payer le même prix que les riches pour des médicaments essentiels.

Faisons un réel effort en faveur du renforcement du pouvoir des femmes. La pauvreté est étonnamment sexiste. Sept personnes sur dix vivant au-dessous du seuil de pauvreté sont des femmes. Dans des régions entières du monde, les femmes se voient refuser tous droits politiques, économiques et juridiques, droits qui pourraient les aider à lutter contre la pauvreté. Combattre la pauvreté veut dire investir dans les femmes : dans la santé de la fillette, dans l'éducation des jeunes filles et dans les droits politiques et économiques des femmes. Cela veut dire aussi se pencher sur le rôle et la responsabilité des hommes. Soyons francs : dans de trop nombreux pays, les hommes ne portent pas leur juste part du fardeau. Trop souvent la société, ou les

hommes, portent atteinte aux droits des femmes. Nous ne remporterons pas la lutte contre la pauvreté si cette attitude persiste et il faut que les hommes participent à la solution de ce problème.

Faisons un effort véritable d'investissement dans le développement. Nous avons la responsabilité nationale d'ouvrir la voie au développement. Les pays pauvres doivent adopter des politiques favorisant l'équité et une juste répartition des revenus; trop souvent, ce n'est pas le cas. Mais en même temps, les pays riches ne peuvent pas se désolidariser du développement et si l'on accroît l'accès au marché on parviendra à de véritables résultats.

L'élimination de la pauvreté dans le monde est l'affaire de tous. Le fort déclin enregistré dans les dépenses publiques consacrées au développement est injustifiable. Les pays riches se sont engagés à verser une contribution de 0,7 % de leur produit intérieur brut. Mon pays maintient une contribution de 0,9 % qu'il compte faire passer à 1 %. Toutefois, la moyenne pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est tombée à près de 0,2 %.

Il faut qu'il y ait des limites aux conditions que les pays donateurs imposent à leur coopération pour le développement. Je regrette qu'une petite poignée de pays aient fait obstacle la semaine dernière à la tentative de l'OCDE qui visait à mettre un terme à la pratique consistant à lier l'aide au développement à l'achat de biens et de services en provenance des pays donateurs.

En conclusion, le secteur social constitue le ciment même de nos sociétés. Un secteur public fort et efficace est essentiel pour garantir l'équité et une juste répartition au niveau national. Au niveau mondial, ce rôle public incombe à l'ONU. Nous devons renforcer les efforts multilatéraux visant à aider les nations à coopérer et à coordonner leurs politiques, à soutenir le renforcement des capacités, à continuer de développer les fonctions du secteur public et à susciter de nouveaux partenariats avec le secteur privé et la société civile.

Cinq ans après le sommet de Copenhague, nous savons ce qu'il faut faire pour lutter contre la pauvreté. Le moment est venu de mettre en pratique ce que nous avons appris.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Lawrence Gonzi, Vice-Premier Ministre et Ministre des politiques sociales de Malte.

M. Gonzi (Malte) (*parle en anglais*) : Malte se félicite de la convocation de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'autant plus qu'elle nous permet de passer en revue le processus lancé à Copenhague et de nous intéresser particulièrement aux domaines importants de la politique économique et sociale qui peuvent changer les choses pour nous tous et, particulièrement, pour ceux qui continuent de vivre dans la pauvreté.

À cet égard, ma délégation se félicite du travail préparatoire réalisé par la Commission du développement social, Commission dont Malte a l'honneur d'être membre ainsi que par le Comité préparatoire, tous deux ayant reçu leur mandat de résolutions de l'Assemblée générale.

Nous célébrons le cinquième anniversaire des engagements de Copenhague. Au cours de cette brève période, nous avons été les témoins de changements qui ont eu un effet remarquable sur le développement social de chacune de nos sociétés. Plus que jamais, nous sommes conscients d'un processus de mondialisation qui fait de la notion de frontière une notion révolue. Le monde a gagné du terrain dans le domaine des découvertes technologiques, et ceci nous a permis de faire de grands progrès dans l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens.

Mais, comme chacun le sait, chaque innovation entraîne de nouveaux défis. Aujourd'hui, nous parlons d'une société fondée sur la connaissance, d'éducation permanente, d'horaires variables et de conditions de travail souples. Nous reconnaissons ainsi que nous devons nous doter d'un système éducatif qui soit à même de répondre aux besoins d'une économie moderne. Nous parlons aujourd'hui des progrès incroyables réalisés dans le domaine médical, mais nous reconnaissons également le défi que le vieillissement de la population présente pour nos systèmes de protection sociale et de sécurité sociale.

Dès lors, dans un certain sens, cinq ans pour les engagements de Copenhague, cela représente véritablement beaucoup de temps. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement de Malte se pose plusieurs questions. Premièrement, avons-nous réalisé ce que nous avons espéré faire au cours des dernières décennies consacrées aux politiques de protection so-

ciale? Dans quelle mesure les systèmes actuels tiennent-ils compte des besoins réels de notre population? Ces systèmes sont-ils sensibles aux besoins nouveaux et émergents? Que faire pour se doter d'un système de protection sociale durable? Et comment le développement économique de notre pays continuera-t-il de se traduire en un véritable développement social pour tous nos citoyens?

Je suis convaincu que bien d'autres sociétés sont confrontées aux mêmes dilemmes et se posent les mêmes questions. Dans notre cas, la restructuration de ce domaine doit être envisagée dans le cadre des efforts de restructuration entrepris en raison tant de la tentative faite par mon pays pour adhérer à l'Union européenne que des défis présentés par la mondialisation.

Nos efforts à Malte se fondent sur un modèle de renforcement des capacités qui traite de façon intégrée de l'élaboration de mesures législatives et de politiques, du développement institutionnel, des ressources humaines et du développement communautaire. Nos objectifs sont de fournir des services productifs et durables correspondant aux besoins réels du client et garantissant une utilisation efficace de toutes nos ressources. Bref, nous nous efforçons de faire évoluer le paradigme et de le faire passer d'un système privilégiant la production technique à partir de besoins hypothétiques à un système qui développe la capacité de répondre à la demande réelle.

Dans ce contexte, j'estime qu'il est pertinent de signaler que le programme d'action de mon gouvernement destiné à assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social part d'une vision qui place l'être humain et la famille au centre même du développement social et qui s'inspire des principes suivants.

Premièrement, une attention particulière est accordée et doit continuer d'être accordée, aux membres les plus vulnérables de la société; deuxièmement, nous améliorons et élargissons aussi bien la sécurité sociale que la protection sociale tout en prenant les dispositions nécessaires pour en garantir la durabilité; troisièmement, nous restructurons les services sociaux pour qu'ils fassent une plus large place à la personne et à la famille; quatrièmement, nous encourageons les personnes à tout faire pour s'aider elles-mêmes et ensuite pour aider les autres à améliorer leur bien-être social; et enfin, la société civile doit être encouragée activement par le biais d'un appui actif du secteur bénévole.

En passant de la théorie à la pratique afin de promouvoir un véritable développement social de tous les citoyens, mon gouvernement a promulgué ces dernières années des mesures destinées à renforcer la sécurité sociale et à assurer l'emploi sans discrimination, l'égalité de condition de la femme et l'octroi d'un accès égal et universel à l'éducation gratuite à tous les niveaux ainsi qu'à toute la gamme des services de santé.

Plus récemment, nous avons également promulgué une loi concernant l'égalité des chances afin que les personnes handicapées jouissent pleinement de leurs droits de citoyens. En outre, des cadres législatifs importants dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, des droits de l'enfant et de la promotion du secteur bénévole, ainsi que des lois visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes sont à un stade avancé d'élaboration.

Les drogues, l'exclusion sociale, les nouveaux problèmes médicaux et psychologiques, le matérialisme et l'individualisme extrême ne sont que quelques uns des problèmes les plus importants de nos sociétés. Les sociétés doivent être les garantes du bien-être des jeunes, des personnes handicapées, des familles monoparentales et des personnes âgées, dont la proportion ne fait qu'augmenter. Il s'agit là de questions qui concernent l'ensemble de la société et pas seulement l'État. Elles représentent un problème réel précisément parce qu'elles sont profondément ancrées dans notre style de vie et dans nos structures sociales. Il convient de redoubler d'efforts sur le plan politique. Il faut constamment mettre à jour, professionnaliser et rationaliser davantage les services offerts par l'État.

La solidarité et la coopération doivent demeurer les deux piliers sur lesquels doit se fonder le passage à l'action. Nous devons créer des filets de protection sociale pour faire en sorte que tous les citoyens aient accès à tous les services nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Bien que la principale responsabilité de la mise en oeuvre incombe aux gouvernements nationaux, on ne saurait minimiser la contribution apportée par tous les autres partenaires sociaux au sein de nos sociétés et de l'État.

Aucune société ne pourra se débarrasser, une fois pour toutes de tous les problèmes sociaux. Penser autrement est la manière la plus simple et la plus irresponsable d'ignorer ces problèmes. Nous ne pourrons

trouver des solutions qu'en examinant chaque problème en tenant compte d'une analyse objective des réalités existantes. Nous devons lutter activement contre toute forme de marginalisation sociale en améliorant les perspectives économiques de manière générale ainsi que par des interventions directes. La conférence qui s'est tenue récemment à Lisbonne a fait ressortir ce qui était peut-être une évidence pour la plupart d'entre nous, à savoir que le succès économique de l'Europe reposait sur un modèle social unique et était intimement lié à celui-ci. Il serait difficile de distinguer la cause de l'effet, mais nous pouvons dire sans prendre trop de risques que l'Europe n'aurait pas atteint le niveau de sécurité, de paix et de prospérité qu'elle connaît actuellement si elle n'avait pas équilibré de manière judicieuse ces deux facettes de la société moderne.

Le système de protection sociale est l'une des caractéristiques les plus marquantes de la société européenne, et nous devons défendre ses objectifs d'équité et d'égalité des chances. Cependant, force est de reconnaître que même ce système bien développé ne constitue pas une garantie contre la pauvreté et que des millions de personnes en Europe vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté. Si nous voulons continuer de faire de l'élimination de la pauvreté en Europe et ailleurs l'un de nos principaux objectifs, nous devons alors examiner de près les systèmes conçus pour créer un filet de protection sociale pour ceux qui en ont véritablement besoin. La réforme du système de sécurité sociale devrait donc être une priorité de haut rang pour tout pays qui souhaite offrir une qualité de vie décente à tous ses citoyens.

Cette démarche ne peut pas et ne doit pas être entreprise en marge de la politique économique. À l'époque de la mondialisation des économies, les gouvernements n'ont pas pour rôle d'adapter les sociétés au capitalisme sans frontières. Au contraire, ils doivent, individuellement, collectivement et par le biais des instances internationales, comme la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, veiller à ce que le capitalisme soit sûr pour nos sociétés, nos communautés, nos familles et nos enfants. Lorsque le secteur privé n'arrive pas à se régler tout seul, c'est au gouvernement qu'il appartient de garantir la responsabilité et l'esprit civique des sociétés.

Enfin, mon gouvernement estime qu'il faut suivre la voie de la justice sociale, qui place les individus les plus vulnérables au centre des politiques nationales.

Aucun gouvernement ne parviendra à lui seul à atteindre ces objectifs au niveau national, encore moins au niveau international. Toutes les sociétés représentées à la présente conférence adhèrent aux principes énoncés dans la Déclaration de Copenhague. Nous sommes ici pour renouveler notre engagement à l'égard de ces principes communs et pour réitérer notre détermination de faire de ces principes le tissu social de nos communautés. Ce sont là des principes qui ont pour objectif ultime le développement social de nos pays, le bien-être social de nos citoyens et la création de sociétés dans lesquelles chacun sera bien intégré.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Vladimir Spidla, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre du travail et des affaires sociales de la République tchèque.

M. Spidla (République tchèque) : Je suis très heureux de représenter ici la République tchèque à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration de Copenhague.

Depuis cinq ans, une nouvelle approche des politiques publiques se développe autour de l'idée selon laquelle l'insertion sociale véritable et le bien-être de la population sont les appuis les plus solides d'une croissance économique durable. Cette conception des choses est partagée par l'Union européenne, mais au-delà du continent européen, il serait heureux que des organismes comme le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale l'intègrent plus systématiquement dans leur stratégie de développement.

Pourquoi le développement social conditionne-t-il plus qu'hier le développement économique? Incontestablement, les nouvelles technologies sont à l'origine d'une révolution du savoir qui nous impose, à nous, dirigeants des États de la planète, de favoriser le développement intellectuel de nos peuples. Jadis, il s'agissait d'améliorer le fonctionnement de la démocratie. Aujourd'hui, s'ajoutent des raisons économiques. Comment imaginer en effet, que les entreprises contraintes, par le jeu de la concurrence, d'accroître leur compétitivité ou que nos administrations soumises aux règles de la qualité puissent réussir sans que les travailleurs soient en mesure d'apprendre, de se former?

Comme la philosophe française, Simone Weil, l'a montré, il importe de décharger au maximum nos concitoyens des difficultés sociales. Le malaise social, la pauvreté, l'exclusion sont les écueils que l'État

doit réduire pour que la nouvelle révolution de l'intelligence bénéficie à tous.

Ces principes sont partagés par les gouvernements européens. Ils reçoivent l'assentiment de la plus grande partie des populations conscientes que le fonctionnement du marché seul n'est pas efficace pour assurer une croissance élevée et une répartition optimale. Portée par ce mouvement, la République tchèque adhère naturellement au renforcement du volet social de la construction européenne, dont la principale priorité est l'emploi – l'emploi dont on sait combien il est efficace à la fois comme outil d'insertion et comme stimulant pour l'amélioration des connaissances.

C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a approuvé, il y a plus d'un an, un plan national pour l'emploi structuré selon les quatre grands chapitres suggérés par le Conseil européen de Luxembourg : amélioration de l'emploi, développement de l'esprit d'entreprise, adaptabilité des employeurs et des salariés aux conditions du marché, et enfin, renforcement de l'égalité des chances des hommes et des femmes et lutte contre toutes les formes de discrimination.

Au-delà de cette organisation des choses très symbolique, la mise en oeuvre de ces objectifs révèle la nature des options, elles aussi très européennes, qu'il s'agisse du choix de politiques actives pour lutter contre l'exclusion, de la mise en place de systèmes intégrés de prévention du chômage ou du soutien au développement de sources d'emplois. J'ai eu le privilège d'être le premier représentant d'un État associé à signer avec le Commissaire Diamantopoulou l'évaluation commune de notre politique de l'emploi, signe de l'engagement résolu de la République tchèque aux côtés de l'Union européenne sur ces questions.

La conception de notre stratégie pour l'emploi a aussi été largement influencée par les partenaires sociaux. Je me réjouis de cet engagement qui va bien au-delà de simples conseils : les partenaires sociaux sont par définition des acteurs de terrain incontournables dans la mise en oeuvre effective de l'intervention publique, en particulier de celle ayant pour origine la transposition de l'« acquis communautaire ». En même temps, je compte beaucoup sur leur implication dans les structures de type tripartite. Je la crois essentielle pour élaborer notamment le pacte à long terme de stabilité sociale que mon gouvernement appelle de ses vœux.

Dans le cadre de notre politique pour l'emploi, mon gouvernement s'est attaché à coordonner les actions visant à réduire les inégalités qui frappent certains groupes de citoyens. Les souffrances physiques ou mentales, conséquences des guerres, des maladies ou de malformations congénitales n'enlèvent rien à la valeur humaine de ceux et de celles qui en sont les victimes. L'évaluation de la rentabilité économique est contraire aux droits de l'homme lorsqu'il s'agit de réduire les handicaps physiques ou mentaux. C'est pourquoi, nos ministères ont coordonné une série de politiques vigoureuses afin de garantir aux plus exposés d'entre nous un meilleur accès à l'emploi et, quand cela est possible, l'amélioration de leur état de santé, de leur intégration sociale et de leur formation.

Les minorités, notamment la communauté rom, sont une autre richesse à préserver. Là encore, nous avons coordonné les mesures positives et les garanties juridiques de façon par exemple à réduire le chômage de longue durée qui peut frapper leurs membres. À chaque fois, nous avons été très vigilants avec les représentants de ces communautés pour que l'insertion sociale ne se fasse pas au détriment des hommes. Les formations ont ainsi été adaptées de façon à conserver l'identité propre à chacun, tout en favorisant une intégration citoyenne.

Voici donc quelques réalisations. En vérité, qu'il s'agisse de ses institutions, de sa vie nationale, de son action en Europe et dans le monde, la République tchèque n'épouse pas seulement son siècle en défendant ici les avantages des politiques sociales. Si les politiques sociales ne sont plus marginales et qu'elles conditionnent les résultats de nos activités économiques, alors c'est un immense espoir qui jaillit puisque nos rêves anciens de voir nos concitoyens vivre dans la paix et la prospérité acquièrent les fondements concrets qui manquaient hier. Maintenant, le monde réel, l'économie et la concurrence ont besoin d'intelligence et de connaissance, et l'intelligence et la connaissance supposent le bien-être et l'inclusion sociale. Selon les termes de la Confédération internationale des syndicats libres, nous souhaitons donc une globalisation du développement social.

Quelle que puisse être la diversité des idées et des intérêts, nous défendons le développement social. Depuis la Déclaration de Copenhague, les mots que nous avons utilisés ont pris des formes bien concrètes. Ainsi, je suis persuadé que cette Déclaration est toujours

valide et je souhaite que nous poursuivions dans la direction tracée alors.

Car l'enjeu subsiste : que les engagements d'hier et d'aujourd'hui deviennent les actions de demain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ram Chandra Paudel, Vice-Premier Ministre du Népal.

M. Paudel (Népal) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, nous avons pris des engagements en adoptant la Déclaration de Copenhague. Alors que nous passons en revue les progrès réalisés depuis lors, nous constatons que le monde est en butte à plusieurs paradoxes. Des progrès sans précédent ont été réalisés, il est vrai, au niveau des sciences et des technologies, qui se sont avérées pleinement capables d'éliminer les souffrances humaines. Pourtant, l'écart ne cesse de se creuser entre les nantis et les démunis. L'humanité a acquis les moyens de se nourrir confortablement et pourtant, plus de personnes que jamais vont aujourd'hui se coucher l'estomac vide.

Depuis l'élaboration de la Charte des Nations Unies, le nombre et la portée des engagements pris pour défendre les droits de l'homme et éliminer les souffrances humaines ont atteint un niveau sans précédent. Il en va de même pour la quantité de promesses qui n'ont pas été tenues. Des questions se posent quant à la part que les vrais pauvres reçoivent des sommes qui sont allouées à eux ou en leur nom par les bailleurs de fonds. Au fond, ce que l'on demande, c'est la transparence. Avec la nécessité de transparence, il faut également s'interroger sur l'utilité d'un ensemble fixe de mesures, qui ne tient pas compte de la diversité des réalités sur place.

À mon avis, cette incohérence pourrait être éliminée si l'on adoptait les principes suivants en matière de coopération pour le développement : les démocraties authentiques produisent un ensemble varié d'orientations politiques; la situation de chaque pays est unique; l'ensemble de mesures proposées doit correspondre aux besoins et aux priorités de chaque pays; et la coopération a pour objet de répondre aux besoins et aux priorités des bénéficiaires afin de sauvegarder l'humanité et la justice sociale dans le monde. Je lance un appel pour que les droits des peuples à choisir leurs propres orientations politiques soient protégés. Je pense que les êtres humains ont le droit de tirer les leçons de leurs erreurs. Et surtout, nous devons également créer des possibilités pour qu'au niveau des

pays, les gouvernements puissent adopter des politiques ingénieuses et novatrices.

Les besoins de développement du monde en développement et en particulier des pays les moins avancés sont considérables. Pour rattraper leur retard, ces pays ont besoin d'un niveau d'aide plus élevé. Il importe de réaliser l'objectif qui consiste à affecter 0,7 % du produit national brut des pays industrialisés au titre de l'aide publique au développement. Nous devons en outre améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'aide ainsi que son utilisation. Il est grand temps de garantir la transparence à tous les niveaux et de tous les côtés, sur le plan national et international. Il est aussi nécessaire de consacrer 20 % de l'aide publique au développement aux secteurs sociaux de base.

Compte tenu de la lourdeur du fardeau de la dette pour les pays les moins avancés, et du fait que les ressources si nécessaires sortent de ces pays pour rembourser cette dette, il faut que la communauté internationale étende la portée de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, afin qu'elle prévoie une élimination totale de la dette de tous les pays les moins avancés. Les ressources ainsi libérées pourraient être consacrées aux services sociaux de base et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir la liberté, la justice sociale, la solidarité et la paix mondiale, j'estime qu'il est nécessaire de revoir les arrangements actuels en matière de coopération internationale.

Au niveau national, l'élimination de la pauvreté est la priorité politique la plus élevée du Népal. Nous nous efforçons de parvenir au développement durable en utilisant les ressources locales pour le développement du secteur de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme et des ressources en eau. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives en matière de développement social et de l'insertion sociale. Nous avons accordé la plus haute priorité au développement des zones rurales, où l'incidence de la pauvreté et de l'ignorance est la plus élevée. Une loi locale d'autonomie autorise la population locale à prendre part au processus de prise de décisions. Nous avons également adopté des dispositions juridiques pour garantir la représentation et la participation des femmes au processus de prise de décisions et ce, même à l'échelon local.

Nous procédons, en ce moment, à la création des conditions nécessaires pour réinstaller et émanciper les paysans sans terre et les travailleurs sous contrainte. La réforme institutionnelle suit son cours, tout comme la

mise en oeuvre d'un programme spécial pour les populations autochtones, ainsi que les personnes et les communautés opprimées. Les régions éloignées profitent aussi du développement. Des programmes comme le Programme de développement des régions spéciales, le programme Bishweshwor avec les pauvres, et le programme de sensibilisation à la cause des femmes ont été conçus spécialement pour améliorer les conditions sociales et économiques des plus pauvres d'entre les pauvres. Pour accélérer la mise sur pied des programmes de lutte contre la pauvreté, un fonds pour l'élimination de la pauvreté a récemment été créé, et la stratégie de réduction de la pauvreté vise à mettre en oeuvre différents programmes par l'entremise d'organismes locaux et de la société civile, notamment les organisations communautaires, grâce aux efforts de mobilisation sociale des organisations non gouvernementales.

La Constitution du Royaume du Népal promulguée après la transformation politique historique de 1990 garantit les droits de l'homme fondamentaux. Le Gouvernement de Sa Majesté s'est engagé à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, comme en témoignent les diverses mesures législatives, juridiques et administratives prises depuis la restauration de la démocratie. Une commission nationale des droits de l'homme a été établie. Le Népal a également ratifié de nombreuses conventions et protocoles internationaux. Le changement du système politique s'accompagne aussi bien de possibilités que de défis. Les possibilités inhérentes à un système démocratique se caractérisent bien sûr par la transparence du processus politique et par la responsabilité de ceux qui occupent des postes de direction politique.

D'autre part, pour un pays petit, enclavé et moins avancé, tel que le Népal, les défis résident surtout dans le manque des ressources humaines, matérielles et techniques nécessaires pour répondre adéquatement aux attentes et aux besoins croissants de la population. Dans ce contexte, la pauvreté très répandue, l'absence d'une infrastructure physique et institutionnelle et l'incapacité d'offrir un filet de protection sociale minimal aux groupes les plus vulnérables de la société continuent de poser les plus graves problèmes. La création d'emplois rémunérateurs pour nos jeunes de plus en plus alphabétisés et éduqués est aussi un problème de taille.

Notre expérience montre qu'en l'absence d'une infrastructure de base, tout effort de développement

social devient coûteux et précaire. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts pour créer et étendre ces infrastructures. Ainsi, afin d'amorcer et de poursuivre le développement social, je demande instamment à l'Assemblée d'envisager l'allocation de ressources adéquates en vue d'élaborer une infrastructure physique de base, en particulier des réseaux de transport et de communication, dans le cadre d'un engagement explicite et à long terme.

Nous estimons que notre développement dépend de la bonne gouvernance et de la mise en oeuvre honnête des initiatives susmentionnées. Dans ce contexte, nous avons entrepris certaines initiatives, y compris la réduction des effectifs du Gouvernement et la mise en oeuvre d'une réforme radicale de la fonction publique. Au moment où nous lançons ces programmes avec sérieux, nous sommes confrontés à un paradoxe de nature différente. Nous venons à peine de nous libérer de la tyrannie de l'autocratie, que des personnes dans certaines régions du pays se trouvent forcées de vivre dans la crainte et la souffrance. Au moment où nous luttons pour nous libérer de la faim, nous sommes une fois de plus contraints de lutter pour nous libérer de la peur.

De plus, comme si cela ne suffisait pas, nous portons le lourd fardeau que représentent les quelque 100 000 réfugiés du pays voisin, le Bhoutan. Cette pression se fait sentir sur notre environnement social, économique et national.

Pour terminer, je dirai que le Sommet social a permis d'amorcer un changement dans le courant de l'opinion politique. Nous sommes convenus d'une politique de développement plus équilibrée basée sur la croissance dans l'équité, qui s'écarte de la préoccupation étroite de la libéralisation du marché. Notre mission consiste à changer le cours de l'histoire au moment où nous entrons dans le nouveau millénaire. Pour ce faire, le bien-être de la population et de la société doit être l'objectif de l'État, et la stratégie économique ne doit être qu'un moyen de l'atteindre. Reconnaissons donc qu'il ne peut y avoir de développement social sans justice sociale. La démocratie sera également menacée s'il n'y a pas de justice sociale. De plus, tant au niveau national qu'à l'échelon international, le développement social durable et la justice ne peuvent être atteints dans un cadre non démocratique. Pour garantir la justice sociale à l'échelle nationale et internationale, une réorientation majeure de la coopération internationale, y compris du mouvement international des produits et du capital humain, est nécessaire. Engageons-

nous solennellement à le faire. Que ce soit là notre engagement tandis que sommes réunis à Genève à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Irena Degutiene, Ministre de la sécurité sociale et du travail de la Lituanie.

Mme Degutiene (Lituanie) (*parle en anglais*) : Au nom du Président de la République de Lituanie et au nom du Premier Ministre, je voudrais féliciter les représentants qui participent à la présente session extraordinaire et nous souhaiter, à tous, du succès dans la mise en oeuvre de notre programme social. Je suis heureuse d'avoir la possibilité de représenter mon pays et d'exprimer notre opinion sur les répercussions du processus de Copenhague en Lituanie.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, a rappelé au monde entier l'importance du développement social et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour le progrès de la démocratie et le développement d'une société stable. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions sociales représente un événement très utile. Elle nous permettra d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague et de prendre de nouvelles initiatives afin de renforcer l'efficacité de leur application.

Conformément aux engagements de la Déclaration de Copenhague, le Président de la République de Lituanie a créé un Comité social interinstitutions pour faire un rapport sur l'application de la Déclaration et pour élaborer la première stratégie de réduction de la pauvreté en Lituanie. Le rapport national a été préparé en 1999 et soumis à l'Organisation des Nations Unies. Ce document qui évoque les réalisations de la Lituanie depuis le Sommet de Copenhague, a été une étape importante en vu de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté à l'échelle nationale. Ce document montre qu'au cours de ces dernières années, les dépenses en matière de protection sociale en Lituanie ont augmenté alors qu'une pauvreté relative a eu tendance à baisser.

Le rapport national souligne également que les défis sociaux les plus immédiats, en Lituanie, comprennent l'amélioration du bien-être de la population rurale, le soutien aux familles nombreuses et l'intégration sociale des groupes sociaux les plus vulnérables.

Le projet de stratégie a été présenté par le Président de la République de Lituanie à tous les partis politiques, à un grand nombre d'organisations non gouvernementales ainsi qu'à l'ensemble de la population. Leurs observations ont été prises en considération.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour exprimer notre gratitude envers le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Lituanie, pour l'aide qu'il nous a apportée durant toutes les étapes de préparation de la stratégie. Nous avons également été heureux de pouvoir discuter des questions relatives à la pauvreté et des moyens de la combattre avec nos collègues, lors de la Conférence des pays baltes sur la réduction de la pauvreté qui s'est tenue récemment. La stratégie est conforme à la constitution de la République de Lituanie, qui reconnaît que la réalisation des besoins et des objectifs des populations constitue l'objectif principal du développement de la société. Cela revient à dire que la croissance économique doit être d'un point de vue social, politique et économique liée à l'amélioration du bien être de tous les citoyens.

Notre stratégie définit le concept de pauvreté par rapport à la situation lituanienne, indique la manière de l'évaluer, donne une vue générale de l'étendue de la pauvreté et identifie les groupes les plus appauvris de la population. À partir de ces renseignements, les objectifs stratégiques de la réduction de la pauvreté ont été définis comme étant la réduction générale des niveaux de pauvreté et l'assistance aux groupes les plus vulnérables.

Cette stratégie de réduction de la pauvreté repose sur les principes de complémentarité et de solidarité. Elle souligne en particulier le rôle que peuvent jouer les organisations non gouvernementales et les partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté. L'objectif principal consiste à renforcer l'emploi et créer des conditions susceptibles de permettre aux membres de la société d'avoir accès à une éducation appropriée, de créer et de développer des entreprises.

L'encouragement de l'emploi est considéré comme un moyen très efficace pour réduire la pauvreté. La Lituanie a élaboré un plan d'action national de l'emploi, qui vise à renforcer l'emploi au cours de la période 2000-2002. Ce plan définit les mesures à prendre pour le développement de l'emploi et de la cohésion sociale par le biais d'initiatives locales et autres mesures actives ayant trait au marché du travail. Des

entreprises sociales seront établies en faveur des personnes inactives, peu qualifiées ou victimes de problèmes sociaux. Dans le cadre de ces entreprises, la réinsertion sociale et l'épanouissement de la personnalité seront aussi importants que le travail, car le but ne consiste pas seulement à créer des emplois mais à favoriser également la réinsertion dans la société.

Garantir l'égalité entre les sexes sur le marché du travail constitue également l'un des principaux objectifs du plan d'action national de l'emploi. De plus, le gouvernement est engagé dans un processus de prises de mesures actives pour atteindre l'égalité entre les sexes et éliminer la pauvreté chez les femmes. Dans ce sens, une attention particulière est accordée aux plans de Beijing + 5.

L'une des conditions sine qua non pour réussir à réduire la pauvreté, c'est l'amélioration du système d'aide sociale. Ce système est conçu de manière à verser des prestations ciblées, garantir un système de bénéfice plus rationalisé, et développer les services sociaux. Il faut garantir à tout un chacun l'accès à ces services et créer en même temps les conditions favorables pour que les victimes de la pauvreté puisse prendre soin d'elles-mêmes et s'intégrer dans la société.

Des mesures concrètes prises dans le cadre de la stratégie ont déjà été appliquées principalement au niveau municipal. Des organisations non gouvernementales, des volontaires et des fournisseurs de services non officiels participent également à ce processus. Nous cherchons en même temps les moyens les plus efficaces d'instaurer une coopération entre les municipalités et les organisations non gouvernementales.

Une commission chargée d'appliquer la stratégie de réduction de la pauvreté devrait être créée. Elle relèvera du Président de la République de Lituanie. Cette commission supervisera la situation et analysera l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la pauvreté. Un rapport annuel sur la pauvreté en Lituanie devrait être publié afin d'évaluer le niveau de pauvreté et de suggérer des mesures en vue de sa réduction.

J'aimerais rassurer l'Assemblée générale que la Lituanie participe activement au processus de Copenhague et que la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la cohésion sociale constituent de véritables priorités dans notre pays. J'espère que la session de Genève aura un impact positif sur les efforts déployés pour résoudre ce très grave problème qui touche l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Ann Thérèse Ndong-Jatta, Secrétaire d'État à l'éducation de la Gambie.

Mme Ndong-Jatta (Gambie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, saisir cette occasion pour vous féliciter, comme l'ont fait mes prédécesseurs, de votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire, ainsi que l'attitude avec laquelle vous dirigez nos délibérations qui seront, je n'en doute pas, couronnées de succès. Je tiens aussi, au nom du Président, du peuple de la Gambie et de ma délégation, à remercier notre hôte, le Gouvernement suisse, pour les excellentes dispositions qu'il a prises en vue de la présente session extraordinaire.

La Gambie souscrit à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et la Chine.

Il y a cinq ans, nous nous sommes réunis à Copenhague, et nous sommes engagés au niveau international et au niveau politique le plus élevé, à éliminer la pauvreté, à renforcer l'emploi et à promouvoir l'intégration sociale. Cet engagement a été consacré par la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

La Deuxième République de Gambie, pleinement consciente de la responsabilité qui lui incombe dans la mise en oeuvre du Programme d'action, a mis en place un programme de réforme visant à créer un cadre propice au développement social. Ce programme a donné une impulsion à l'initiative Vision 2020. Notre version nationale de Vision 2020, qui représente une initiative exhaustive, comporte une stratégie prospective visant, notamment, à garantir un niveau de vie décent à tous nos citoyens. Nous nous sommes également dotés d'un programme national de réduction de la pauvreté, qui coordonne tous nos efforts dans ce domaine. Récemment, un mécanisme institutionnel de coordination a été mis en place pour intégrer la sexospécificité dans la lutte contre la pauvreté.

Alors que nous nous attelons, à la présente session extraordinaire, à un examen quinquennal de la mise en oeuvre des accords conclus lors de l'historique Sommet mondial pour le développement social, ma délégation tient à réaffirmer l'engagement de notre pays et s'engage à redoubler d'efforts pour que l'engagement inébranlable pris il y a cinq ans à Copenhague devienne réalité. Dans notre contribution au débat de cette très importante session extraordinaire, nous insisterons donc sur certaines questions que nous avons

identifiées, parmi d'autres, comme nécessitant une attention toute particulière.

Au-delà des différentes stratégies de mise en oeuvre des engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, un examen rétrospectif nous apprendra que si certains progrès ont été réalisés, les obstacles qui subsistent sur la voie du développement social sont encore formidables. Aussi, même si cinq ans ne semblent pas une période très longue, la présente session extraordinaire n'en représente pas moins, à l'aube d'un nouveau millénaire, un tournant important dans l'histoire du développement humain. C'est l'occasion pour nous de faire le bilan des efforts déployés collectivement pour faire de ce monde un monde meilleur pour la communauté internationale. C'est également le moment de nous tourner vers l'avenir, dans le cadre de notre réaffirmation de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague de 1995, tout en nous engageant à prendre des mesures supplémentaires en vue de mettre en oeuvre l'engagement pris au Sommet mondial pour le développement social.

Le document final sorti, après bien des heures de négociations longues et intenses, du processus préparatoire à la session extraordinaire est, à l'exception de quelques regrettables points de désaccord qui tiennent à certaines divergences fondamentales irréconciliables, un guide utile dans la poursuite de nos efforts de mise en oeuvre du Programme d'action. Les problèmes enregistrés depuis le début restent considérables. Dans une certaine mesure, Copenhague en a rendu le règlement encore plus urgent. Au nombre de ces questions, je citerai notamment le fardeau de la dette, les conflits armés et le renforcement du pouvoir politique et économique des femmes.

On ne saurait trop insister sur le lien de cause à effet qui existe entre le fardeau de la dette et la lenteur du développement, puis, par extension, la pauvreté. En dépit des appels répétés à un règlement durable, la crise de la dette continue de jouer un rôle central dans les pays en développement. Comme nous l'avons toujours fait, nous lançons un nouvel appel pour l'annulation ou la conversion de la dette active des pays les moins avancés au profit, en particulier de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, pour le bien-être de la population dans son ensemble. Cela permettrait de donner le ton à un effort international concerté en faveur de l'élimination de la pauvreté et d'une éducation et d'une santé de qualité pour tous.

S'agissant de la deuxième question, celle des conflits armés, on ne peut nier que ces conflits ont pour effet de détourner les ressources humaines, naturelles et financières du développement social. Il y a des conflits armés dans le monde entier, mais nous pouvons affirmer sans risque d'être contredits, que plus que partout ailleurs, le continent africain assiste à un grave dérapage du développement, puisque la stagnation du développement et les troubles civils y représentent la norme plutôt que l'exception. Dans les efforts faits pour régler les conflits, on néglige un peu trop souvent, hélas, les causes sous-jacentes de ces conflits.

À cet égard, nous appelons votre attention sur le rapport publié en 1998 par le Secrétaire général sous le titre « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », qui comporte une analyse particulièrement intéressante sur les causes premières des conflits sur le continent. Depuis, un certain nombre de résolutions ont été adoptées en réponse à certaines des questions soulevées dans le rapport. Malheureusement, c'est chaque fois la même chose dès que l'on passe à la mise en oeuvre. Nous ne devons pas laisser faiblir l'élan acquis grâce à des initiatives aussi louables et nous devons réaffirmer notre engagement de réduire les conflits armés par des efforts concertés aux niveaux national, sous-régional, régional et international, et de nous attaquer aux problèmes multiples et complexes qui sont à la source des conflits armés, notamment en Afrique.

Pour ce qui est de la dernière question qui nous préoccupe, ce n'est que ces dernières années que le rôle important joué actuellement ou potentiellement par les femmes dans le développement social a été reconnu à l'échelon international. Cette reconnaissance a été pleinement consacrée par l'organisation, à Beijing en 1995, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Depuis Beijing, des efforts ont été faits pour que les femmes participent au processus de prise de décisions. En Gambie, par exemple, nous avons enregistré, depuis, une augmentation importante du nombre de femmes secrétaires permanentes et directrices de département; les femmes titulaires de postes ministériels sont au nombre de trois, dont la Vice-Présidente, qui est aussi chargée des questions intéressant les femmes. Le porte-parole adjoint de l'Assemblée nationale est également une femme.

Toutefois, si nous voulons parvenir dans le monde à une véritable égalité et équité entre les sexes, il faut trouver suffisamment de ressources pour traduire

en actions concrètes les différents engagements et résolutions adoptés. Nous devons intégrer les questions de sexospécificité dans toutes les mesures et tous les programmes; et nous devons faire preuve de la volonté et de l'engagement politiques indispensables pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing. Enfin, comme l'ont réaffirmé les gouvernements lors de la session extraordinaire sur les femmes en l'an 2000, qui s'est tenue récemment à New York, nous devons améliorer la scolarisation et la fréquentation scolaire des filles; et nous devons veiller à ce que les femmes aient accès au microcrédit et autres facilités financières. Faute de mesures concrètes comme celles que je viens d'énumérer, le renforcement du pouvoir d'action politique et économique des femmes et, par là, leur pleine participation au développement national, continueront d'être illusoire et le monde continuera d'être privé de l'apport d'une proportion importante de sa main d'oeuvre.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait que le monde a suffisamment pris conscience de ces questions mais n'est peut-être pas aussi déterminé lorsqu'il s'agit de passer à l'action. Nous devons pourtant agir maintenant et rapidement : c'est la seule garantie ferme que nous puissions donner aux citoyens de notre univers pour ce qui est de notre engagement envers la justice sociale et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S .E. M. Andreas Moushoutas, Ministre du travail et de l'assurance sociale de Chypre.

M. Moushoutas (Chypre) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour Chypre, mon pays, et pour moi-même que de participer à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Permettez-moi de vous saluer chaleureusement au nom du Président de la République de Chypre, M. Glafcos Clerides, d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son excellent travail de préparation et de remercier bien sincèrement le Président du Comité préparatoire et tous les groupes de travail pour la tâche ardue dont ils se sont acquittés.

Le Gouvernement de Chypre souscrit à la déclaration prononcée hier au nom de l'Union européenne. Je voudrais, toutefois, ajouter quelques mots.

Lorsque j'ai pris la parole au Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague, j'ai souligné l'importance du développement social et de la justice sociale pour l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité au sein des nations

et entre les nations, et j'ai reconnu la nécessité de se doter d'un cadre d'action qui mette les personnes au centre du développement et oriente nos économies de telle sorte qu'elles répondent avec plus d'efficacité aux besoins des êtres humains. La déclaration que j'avais prononcée alors reste valable aujourd'hui.

L'examen et l'évaluation des résultats du Sommet nous ont montré qu'un grand nombre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes ont été engagés au niveau national en vue de mettre en oeuvre les engagements de Copenhague, tandis que les organisations internationales ont recentré leurs activités. Il reste encore toutefois beaucoup à faire étant donné la place prépondérante prise par la mondialisation, d'autant plus qu'il a clairement été démontré que les mesures prises par les pouvoirs publics au plan national et international ont été inégales

Ma délégation souhaite s'associer aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux organisations internationales et autres protagonistes intéressés pour faire en sorte que les résultats de nos délibérations de la présente semaine constituent un pas important dans le sens de la réalisation des objectifs convenus au Sommet, car l'évolution de la situation au cours des années qui se sont écoulées depuis lors, confirment pleinement la valeur de ces objectifs et la nécessité de se doter de nouvelles initiatives et d'adopter des démarches novatrices.

Tout comme d'autres, nous reconnaissons qu'il convient d'anticiper et de compenser les conséquences économiques et sociales négatives qui pourraient découler de la mondialisation et de porter à un niveau aussi élevé que possible les avantages qui peuvent en résulter pour tous les membres de la société, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux. À cet égard, mon gouvernement tient à souligner l'importance qu'il accorde à la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux droits syndicaux et à la promotion de l'objectif de plein emploi et d'emploi productif. Un travail décent est bel et bien la pierre angulaire de la prévention et de la réduction de la pauvreté ainsi que d'une meilleure cohésion sociale.

C'est pour cette raison que la promotion du plein emploi productif préconisée dans la Convention 122 de l'OIT est un objectif bien établi de la politique sociale du Gouvernement chypriote depuis que notre République a vu le jour en 1960.

Investir dans l'éducation et le développement humain, améliorer le fonctionnement du marché du travail, promouvoir l'égalité entre les sexes et la non-discrimination dans l'emploi et les conditions de travail et protéger, au moyen de mesures spéciales, les groupes défavorisés et vulnérables, voilà les grandes priorités de mon gouvernement et de nos partenaires sociaux.

Le document ayant pour titre « Interventions et initiatives nouvelles visant à donner suite aux engagements pris lors du Sommet » (A/S-24/2/Add.2, partie III) contient nombre d'excellentes propositions dont l'adoption permettra certainement de promouvoir l'ordre du jour du développement social. Faute de temps, je ne commenterai pas ces propositions dans le détail. Sans sous-estimer l'importance de ces propositions je voudrais, dans cette brève déclaration, insister en particulier sur l'importance de la proposition tendant à la création d'un groupe d'experts chargé de définir des lignes directrices qui intègrent les buts du Sommet social afin de promouvoir les trois objectifs du Sommet. Nous pensons que cette proposition revêtira une grande valeur pratique pour les gouvernements et les organisations internationales.

Je souhaite conclure cette déclaration en remerciant le Gouvernement suisse de sa philoxénie et en exprimant la conviction que les efforts investis dans la présente session extraordinaire ainsi que ses résultats, s'avéreront rentables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Edward Lowassa, Ministre d'État, Bureau du Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Lowassa (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, qu'il me soit permis d'exprimer notre sincère reconnaissance au peuple et au Gouvernement suisses pour avoir été des hôtes parfaits et pour la parfaite organisation de ce sommet. Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les autres membres de votre bureau, à l'occasion de votre élection à la direction des travaux de cette réunion. Ma délégation est convaincue que sous votre direction avisée nos délibérations seront pleinement couronnées de succès.

Nous sommes réunis ici pour faire le bilan de l'expérience accumulée dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Copenhague entérinée en 1995, lors du Sommet mondial pour le développement social.

Pour nous, en Tanzanie, le Programme d'action de Copenhague a eu l'effet d'un tonique, qui a ranimé et relancé les initiatives que nous avons déjà prises dans le cadre de nos efforts de développement dans le domaine du développement social et de l'intégration sociale.

Malgré la présence de problèmes redoutables, la Tanzanie a enregistré, depuis 1995, des réalisations importantes dans le domaine de la réforme et du développement social. Au fil des ans, le Gouvernement a pris des mesures destinées à instaurer un environnement propice au développement économique et social en assurant, de droit l'accès à l'équité et à l'égalité en matière de possibilités économiques et sociales tout en élargissant la participation à la prise de décisions. Nous avons, en outre, pris des mesures pour renforcer l'égalité entre les sexes et éliminer toutes les formes de discrimination contre les groupes défavorisés de la société. J'ai le plaisir de vous informer que l'adoption de politiques macroéconomiques et sectorielles ainsi que la restructuration des institutions du secteur public se répercutent d'ores et déjà de façon positive sur la prestation de services, le renforcement de la croissance économique et la création d'emplois.

Le Gouvernement tanzanien a identifié un certain nombre de domaines prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté, notamment l'amélioration de l'éducation de base, en particulier en faveur des fillettes, l'accroissement de la transparence et la promotion d'instances consultatives favorisant les échanges d'idées entre les différents protagonistes du développement. En outre, bon nombre de mesures ont déjà été prises pour s'attaquer au problème de la pauvreté et aux autres problèmes connexes. Ainsi, le Bureau du Vice-Président s'est vu confier la tâche de coordonner l'ensemble des initiatives en matière d'élimination de la pauvreté, et une stratégie nationale multidimensionnelle d'élimination de la pauvreté a été adoptée. Cette dernière a pour but de réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015 et de l'éliminer totalement d'ici à 2025.

La paix et la tranquillité dont continue de jouir la Tanzanie sont les principaux atouts dont elle dispose pour lutter contre la pauvreté. La Tanzanie s'aperçoit cependant avec amertume que l'insécurité qui règne dans la région des Grands Lacs compromet sérieusement sa sécurité interne. Elle est une terre d'accueil pour les réfugiés venus des États voisins en proie à des luttes intestines. Comme le stipulent les conventions de l'Organisation des Nations Unies, la protection des

droits fondamentaux des réfugiés est essentielle, mais l'afflux constant de réfugiés dans le pays représente une menace à la paix, à la préservation de l'environnement et au développement social des pays de la région qui les accueillent. Il faut donc absolument que la communauté internationale œuvre pour restaurer la paix dans ces États, et participe à la remise sur pied des services sociaux et de l'infrastructure économique, ainsi qu'à la protection de l'environnement afin de consolider la paix dans les zones de conflit et d'apporter un appui aux pays pauvres qui accueillent ces réfugiés.

Bien que la Tanzanie ait réalisé des progrès dans la mise en œuvre des objectifs du Sommet social, un certain nombre d'obstacles ont ralenti nos efforts, voire entraîné une certaine inertie. Tout d'abord, dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, la Tanzanie, comme d'autres pays en développement, est handicapée par le fardeau que représente le service de la dette, qui nuit à sa capacité d'allouer davantage de ressources au développement social. Depuis 1995, le Gouvernement a consacré environ 40 % en moyenne des recettes publiques au service de la dette.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises au sein d'autres instances internationales, il faut apporter d'urgence une solution au problème de la dette des pays les moins avancés. Nous sommes reconnaissants des mesures prises jusqu'ici, mais nous regrettons que celles-ci n'aient pas suffi à corriger ce handicap dévastateur. Compte tenu du consensus auquel la communauté internationale est parvenue quant à la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires d'urgence pour aider les pays en développement à se sortir du piège de la dette, nous espérons que le présent sommet prendra l'engagement ferme, suite aux demandes faites par de nombreux intervenants qui ont pris la parole avant moi, d'annuler la dette bilatérale et multilatérale des pays pauvres très endettés.

Il se pose ensuite le problème du manque de ressources nationales et du déclin des ressources provenant de nos partenaires de développement et de nos autres partenaires.

La mise en œuvre d'un programme de réforme et la ferme politique adoptée par le Gouvernement tanzanien pour lutter contre la pauvreté se sont soldées par un accroissement des ressources allouées aux secteurs sociaux. La part des ressources budgétaires affectées aux secteurs sociaux augmente progressivement; elle

est passée de moins de 20 % en 1995 à 25 % en 1999. Il n'en reste pas moins que nous sommes dans une situation où plus ne suffit pas. Si nous voulons véritablement mettre en œuvre notre programme de réforme, il est essentiel que nos partenaires de développement fassent preuve d'une plus grande coopération.

Dans le monde actuel, caractérisé par une économie de plus en plus mondialisée, aucun pays ne vit en vase clos, et le développement d'une région du monde a des répercussions sur toutes les autres régions. Il est donc essentiel que les initiatives nationales soient complétées par la coopération internationale. Les pays développés doivent donc aider les autres pays en leur octroyant des ressources supplémentaires. Il faut d'urgence mettre en place un environnement économique international juste, équitable et non discriminatoire qui soit propice au développement social et tienne compte des besoins des pays pauvres.

L'arrivée de la pandémie de VIH/sida a été à l'origine d'un certain nombre de reculs en raison de l'affaiblissement et de la réduction d'une main-d'œuvre dont nous avons tant besoin. En décembre 1998, le nombre de personnes séropositives en Tanzanie était estimé à 1,6 million, et l'épidémie continue de se propager à travers le pays. Alors que ce phénomène prend de l'ampleur, nous nous rendons compte que davantage doit être fait pour le combattre. La communauté internationale doit, elle aussi, redoubler d'efforts pour enrayer l'épidémie.

Les obstacles auxquels nous nous heurtons ne portent en rien atteinte à notre attachement à l'égard du Programme d'action de Copenhague. À cet égard, la Tanzanie continuera d'appuyer le partenariat établi entre le secteur public et le secteur privé en vue de permettre l'élaboration de programmes viables et un développement durable, et de restructurer ses institutions de service public afin qu'elles soient plus efficaces et plus rentables. Elle continuera, en outre, de prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Avant de conclure ma déclaration, je souhaiterais faire l'observation suivante : nous assistons aujourd'hui à une crise du développement social dans le monde. Cette crise est plus aiguë encore dans les pays en développement où les progrès enregistrés par le passé dans le domaine du développement social risquent d'être sapés, voire anéantis. Le fossé entre les riches et les pauvres continue donc de s'élargir. Les membres présents ici devraient garder à l'esprit que nous som-

mes tous dans le même bateau, et que notre destin est donc lié. Il est impossible à long terme de maintenir des niveaux élevés de développement social dans une seule région alors que la pauvreté ne fait que s'exacerber et que les êtres humains vivent dans une situation dégradante dans d'autres régions.

Nous avons l'espoir – et il s'agit là d'un espoir immense – que les résultats du présent sommet donneront un nouvel élan à l'engagement collectif pris en 1995 et fourniront les moyens d'appuyer efficacement la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action grâce à la définition d'objectifs et de stratégies clairs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Maija Perho, Ministre des affaires sociales et de la santé de la Finlande.

Mme Perho (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette très importante session extraordinaire. La Finlande s'associe pleinement à la déclaration que le Ministre du travail et de la solidarité du Portugal, M. Eduardo Ferro Rodrigues, a faite au nom de l'Union européenne.

Cette semaine, nous débattons une fois de plus, à un niveau politique élevé, de la question du développement social. Je suis convaincue que les progrès réalisés il y a cinq ans à Copenhague seront non seulement confirmés mais également consolidés ici, à Genève.

Je souhaiterais faire quelques observations au sujet des questions qui intéressent tout particulièrement la Finlande, à savoir l'universalité et l'égalité des chances; la sexospécificité; les droits de l'homme, y compris les droits en matière de sexualité et de procréation; la santé et l'éducation; et le financement du développement social. Toutes ces questions sont les pierres angulaires du développement social et sont de plus en plus reconnues comme telles, également, en termes de développement économique. Les dimensions du développement durable – le développement social et économique et la protection de l'environnement – sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. J'insiste sur le fait que le développement social durable, en particulier, est une condition préalable au développement et au bien-être.

À Copenhague, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu qu'il fallait s'attaquer d'urgence aux problèmes sociaux les plus graves, en particulier la

pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, dont pâtissent tous les pays. Compte tenu de la progression rapide de la mondialisation, cet appel est encore plus opportun aujourd'hui. La mondialisation est un processus qui donne lieu à une interdépendance croissante dans le monde d'aujourd'hui. Ce phénomène qui offre des possibilités tout en posant également des défis, peut aussi mener à une vulnérabilité accrue et dans le pire des cas, à une marginalisation plus poussée. Le défi à relever consiste à faire en sorte que ce processus profite à tous.

La Finlande est déterminée à réaliser les engagements de Copenhague. Cela s'applique aussi bien à notre politique nationale qu'internationale, y compris à notre politique en matière de coopération pour le développement. Il s'agit de créer une société en développement constant qui garantira à chacun la possibilité de trouver un emploi utile, d'être indépendant et de participer activement à la communauté et à la société dans son ensemble. Nos efforts pour améliorer l'intégration sociale et réduire la pauvreté visent à assurer que tous les individus aient accès aux services sociaux de base et que d'autres services sociaux spécialement ciblés soient mis à la disposition des groupes ayant des besoins particuliers. Pour créer une société pour tous, nous savons d'expérience qu'il ne suffit pas d'aider les personnes démunies grâce aux mesures spécialement ciblées.

Au cours du processus préparatoire à Copenhague + 5, il a été largement admis que les éléments essentiels permettant de créer un environnement propice au développement social sont le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie, la bonne gouvernance et l'égalité entre hommes et femmes. C'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité d'assurer le respect de ces droits et principes.

Les gouvernements ont également pour principale responsabilité d'assurer la disponibilité des services sociaux et des services de soins de santé de base et d'en garantir l'accès universel. Ces services peuvent être fournis par le secteur privé ou public et complétés par des parties tierces, comme par exemple les organisations non gouvernementales et les associations bénévoles. En vue d'allouer davantage de ressources à ces services et d'élargir les objectifs d'éradication de la pauvreté, la Finlande encourage les gouvernements des pays développés et en développement à accorder toute leur attention à la mise en oeuvre de l'initiative 20/20.

La communauté internationale et en particulier le système des Nations Unies devraient appuyer davantage les gouvernements des pays en développement et des pays à économie de transition dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en oeuvre les engagements de Copenhague. Le financement du processus de développement donnerait, nous l'espérons, l'élan politique voulu et permettra de mobiliser les ressources nécessaires non seulement pour promouvoir le développement social, mais également pour assurer la mise en oeuvre pleinement intégrée et coordonnée des conclusions des principales conférences et sommets de l'ONU.

Il sera essentiel d'assurer un haut niveau d'insertion économique si l'on veut maintenir la cohésion sociale tout en relevant les défis de la mondialisation et en édifiant une société fondée sur le savoir. En particulier, avec la progression de la production basée sur une utilisation intensive des outils informatiques, le risque de marginalisation des personnes âgées et de la main-d'oeuvre non qualifiée s'est accru. Les techniques modernes de l'information et de la communication devraient être mises à la disposition de tous. Il faut exploiter le potentiel de ces techniques afin d'élargir l'accès à l'éducation de base, notamment pour les groupes marginalisés et défavorisés.

L'amélioration de la performance économique et les résultats positifs obtenus sur le marché du travail permettent de rétablir le plein emploi en tant que priorité essentielle dans les politiques économiques et sociales. Le respect, la promotion et la réalisation des principes énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail et son suivi sont également indispensables dans ce contexte. L'on ne saurait trop souligner le poids écrasant des preuves que nous avons aujourd'hui de l'importance qu'il y a à investir dans le secteur social. Les investissements à long terme dans la santé, l'éducation et d'autres services sociaux de base produiront de meilleurs résultats socioéconomiques que tout autre investissement. Ils permettront d'accroître la productivité économique, ce qui contribuera à créer le plein emploi, à éliminer la pauvreté et à promouvoir le bien-être social.

M. Jonsson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

En tant que femme et en tant que mère, je tiens à souligner qu'il faut tenir tout particulièrement compte

des femmes et des fillettes lorsqu'il s'agit de garantir un accès universel à l'éducation de base et à des services de soins de santé primaires de qualité, y compris pour les services d'hygiène sexuelle, de santé en matière de reproduction et de planification familiale.

L'élaboration de principes internationalement convenus et de bonnes pratiques en matière de politique sociale, comme cela a été proposé en avril 1999 dans l'initiative de la Banque mondiale, est également une question importante pour ma délégation. Compte tenu du rôle central que joue l'ONU dans l'élaboration de principes, de règles et de normes, les pays qui sont ici présents devraient également appuyer fermement l'ONU en jouant un rôle de premier plan dans ces efforts.

Pour terminer, je voudrais réitérer un message important du Sommet de Copenhague. Le développement social centré sur l'être humain devrait également être envisagé dans le contexte de la sécurité. La pauvreté, la désintégration sociale, le chômage, les pressions démographiques, les épidémies – notamment le VIH/sida – et les migrations massives représentent actuellement des menaces pour la sécurité. C'est pourquoi les investissements dans le développement social sont également des investissements dans les éléments de base des sociétés modernes, à savoir : la stabilité, la sécurité et la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Anastasios Giannitsis, Ministre de l'emploi et des services sociaux de la Grèce.

M. Giannitsis (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je voudrais féliciter M. Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée à ce Sommet et l'assurer de l'appui et de la coopération entières de ma délégation pour faire en sorte que cette importante réunion soit couronnée de succès.

Il y a cinq ans, lors du Sommet de Copenhague, nous avons convenu de placer l'être humain au centre de nos politiques sociales de lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Au nom de mon gouvernement, je tiens à réaffirmer aujourd'hui l'attachement de la Grèce aux objectifs et aux buts énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. En outre, nous sommes venus ici, comme beaucoup d'autres, pour établir de nouveaux

défis et de nouvelles tendances. Et ce qui est encore plus important, nous sommes réunis ici pour convenir de nouvelles mesures et initiatives, et pour faire en sorte que de nouveaux engagements en faveur du développement social soient pris et mis en oeuvre.

L'expérience de toutes ces années a montré que le développement social ne suit pas une évolution linéaire. Les progrès sur certaines questions souvent s'accompagnent d'un recul dans d'autres domaines; ces phénomènes contradictoires s'observent tant au sein des sociétés qu'entre les pays.

Dans le contexte international nouveau de la mondialisation, les développements sociaux et les nouvelles technologies créent de nouvelles inégalités qui s'ajoutent à celles qui existaient déjà. Par exemple, la pauvreté, le chômage, l'immigration, la violence, l'exploitation des femmes et des enfants, et des conditions déséquilibrées et souvent injustes sur les lieux de travail prennent de nouvelles formes et deviennent des sources de préoccupation pour de nombreux pays.

Au moment où nous entrons dans le XXI^e siècle, il devient de plus en plus évident qu'une nouvelle réalité économique et sociale voit le jour; une réalité en fonction de laquelle nous devons adapter nos objectifs et nos instruments politiques. Notamment, l'efficacité des interventions politiques est de plus en plus associée à des approches ciblées et sélectives concernant les incidences sociales du chômage, de l'évolution technique et de la mondialisation.

Je vais maintenant parler plus particulièrement de mon pays, la Grèce, et mettre en lumière certains événements importants des dernières années qui ont eu un impact évident sur le développement social.

Premièrement, en dépit du fait qu'au cours de ces années, nous avons mis en oeuvre un programme de stabilisation très strict, toutes nos politiques ont toujours pris en compte un ordre du jour social distinct. Les dépenses sociales, en tant que pourcentage du produit national brut, ont légèrement augmenté au cours des dernières années. Cette combinaison a eu un effet favorable sur le succès de notre politique macroéconomique.

Deuxièmement, l'un des objectifs importants de notre politique consistait à associer aux politiques de restructuration et de privatisation des interventions comportant une répartition équilibrée des coûts et des bénéfices entre toutes les parties intéressées. Outre ses

effets sociaux, la poursuite de cet objectif a favorisé le processus de restructuration et ses effets positifs sur la croissance. Enfin, elle a contribué au renforcement de la base financière de notre politique sociale elle-même. Le dialogue social et les mécanismes de participation ont été un élément important de nos politiques.

Troisièmement, au cours des années 1990, la Grèce a été parmi les pays qui connaissaient un afflux important de réfugiés économiques, surtout en provenance des pays voisins. Parmi les pays de l'Union européenne, la Grèce a l'un des plus hauts pourcentages d'immigrants par rapport à la population totale. Il s'agit là d'une contribution de facto mais importante pour la stabilisation aussi bien sociale qu'économique de la région.

L'entrée récente de la Grèce dans la zone euro est un jalon non seulement pour nos politiques économiques mais également pour nos politiques sociales.

Notre ordre du jour social, dans cette ère nouvelle, se fonde sur six axes principaux. Le premier consiste à lutter contre les causes profondes de l'exclusion sociale, les inégalités sociales ancrées et la pauvreté, qui sont de nature non seulement économique mais également sociale et politique. La deuxième priorité concerne les politiques visant à réduire le chômage. Nous estimons actuellement que le chômage est la source la plus importante de problèmes sociaux. Les politiques visant à diffuser de nouvelles connaissances et à offrir une infrastructure technologique à la nouvelle génération, et en particulier aux personnes sans emploi, figurent au premier de nos priorités pour les années à venir.

La troisième priorité consiste à mettre en place un filet de protection contre l'exclusion sociale, notamment pour ceux qui ont peu de capacités de réagir à l'environnement qui ne cesse de changer. Notre quatrième priorité est d'améliorer le cadre institutionnel en ce qui concerne les questions de sexospécificité et les minorités.

Notre cinquième priorité consiste à transformer notre système de protection sociale. Nous avons l'obligation politique de réduire les risques d'avoir un déficit social qui s'accroît en raison de problèmes dans le régime de retraite. Il est important de créer un système viable qui garantisse aux employés la stabilité et la confiance en leur avenir. Sinon, les inégalités, la pauvreté et l'exclusion apparaîtront peu à peu et entraîneront de nouvelles pressions sur nos sociétés.

Enfin, le passage à ce que l'on appelle la nouvelle économie exige la mise en place d'un mécanisme compensatoire pour faciliter l'adaptation et le consensus social. Nous pensons que l'inclusion et la stabilité sociales dans cette nouvelle économie sont étroitement liées aux politiques visant à bien répartir les avantages du développement dans nos sociétés. L'accès aux objectifs et aux services sociaux de base doit demeurer une préoccupation permanente lors de l'élaboration de nos politiques.

La Grèce, en tant qu'État membre de l'Union européenne et membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, appuie la pleine mise en oeuvre des déclarations et des conventions internationales pour les droits de l'homme. De plus, je souscris pleinement à la déclaration faite hier par la présidence portugaise de l'Union européenne.

Il est absolument impératif de sauvegarder les principes de Copenhague, de renouveler notre ferme engagement à leur égard et de mettre l'accent sur la mise en oeuvre du Programme d'action. En même temps, compte tenu des défis que l'humanité devra relever au cours du nouveau millénaire, il est également essentiel d'atteindre ces objectifs dans un esprit de coopération constructive, de respect mutuel et de compréhension des besoins et des intérêts précis de chacun. Dans cet esprit, nous souhaitons et espérons sincèrement que les documents finals de cet événement historique feront l'objet d'un accord général et seront adoptés par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Célestin Kabanda, Secrétaire d'État, Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda.

M. Kabanda (Rwanda) : Au nom du Gouvernement et du peuple rwandais, permettez-moi de vous adresser nos vives salutations. Je voudrais aussi, au nom de la délégation rwandaise, exprimer notre gratitude au Gouvernement et au peuple helvétiques pour l'hospitalité généreuse qu'ils nous ont accordée.

Permettez-moi également d'adresser mes félicitations aux Nations Unies pour avoir organisé ce Sommet mondial de Genève, sur le développement social. Une telle rencontre, qui fait suite au Sommet de Copenhague, constitue une occasion précieuse d'échanges d'idées permettant d'avoir une vision commune et co-

hérente sur les enjeux et les opportunités de promotion du bien-être social.

L'expérience des trois dernières décennies montre que les stratégies de développement adoptées par la plupart des pays africains n'ont pas eu l'impact attendu en ce qui concerne le développement social. Sur le plan intérieur, ces mauvaises performances s'expliquent principalement par les politiques macro-économiques et d'endettement inadéquates, les conflits prolongés et la mauvaise gestion des biens publics. Sur le plan extérieur, la fixation des prix des matières premières par les pays industrialisés n'a pas permis aux pays en voie de développement de tirer profit des échanges commerciaux, provoquant ainsi un déséquilibre perpétuel de balances de paiements et un recours de plus en plus accru à la dette extérieure.

En dépit de l'introduction des programmes d'ajustement structurel qui visaient à corriger les erreurs du passé, à renforcer les capacités humaines et institutionnelles, et à promouvoir la bonne gouvernance, force est de constater que ces programmes n'ont pas permis d'induire une croissance économique importante. Les femmes, les enfants et les pauvres en général sont encore les plus affectés par l'incidence de la pauvreté qui est toujours très élevée en Afrique, et cela avec le poids de la dette extérieure dont le remboursement consomme la majeure partie des recettes budgétaires qui devraient être investies dans les actions sociales. L'annulation de cette dette permettra aux pays pauvres d'avoir plus de ressources financières à allouer aux actions sociales, plus particulièrement aux actions qui ciblent les couches les plus défavorisées de la population.

Beaucoup de pays africains, plus particulièrement ceux de la région des Grands Lacs, font un effort pour relever le défi du développement socioéconomique. Toutefois, les conflits qui opposent les peuples de cette région constituent actuellement un handicap majeur qu'il faut surmonter en vue d'atteindre le développement. Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait s'investir dans le renforcement de sa présence dans ces pays, et cela selon les engagements fermes pris par celui-ci.

Pour les pays qui ont vécu des guerres prolongées et en particulier le Rwanda, qui a connu le génocide de 1994, la stratégie de création de la prospérité de son peuple, plus particulièrement la stratégie de réduction de la pauvreté, devra prendre en compte la recherche

de solutions aux conflits, l'élimination des problèmes structurels et la mise en place de mesures devant atténuer rapidement les conséquences du génocide.

Le génocide qu'a connu le Rwanda en 1994 a profondément dégradé le tissu socioéconomique et la cohésion nationale. Sur le plan social, le génocide est venu aggraver le niveau de pauvreté qui est passé de 53 % en 1993 à plus de 70 % en 1996. À ce nombre exorbitant de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté s'ajoutent des groupes vulnérables composés par les veuves, les victimes du génocide et les orphelins, chefs de ménages.

Face à ces problèmes, le Gouvernement d'union nationale du Rwanda en collaboration avec ses partenaires au développement a pris des mesures importantes qui visent à rétablir l'unité et la réconciliation nationale, à asseoir la bonne gouvernance et la construction d'un État de droit apte à promouvoir le bien-être de toute sa population d'une façon durable et équitable.

En effet, après le génocide de 1994, le bilan des actions menées est actuellement satisfaisant. Parmi ces actions l'on peut citer : la réhabilitation du système judiciaire et la mise en place de nouvelles institutions – entre autres, les juridictions *gacacâ* qui préconisent une justice participative –, le démarrage des processus de décentralisation et de démocratisation des structures administratives, la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'homme ainsi que de la Commission pour l'unité et la réconciliation nationale, la promulgation de la loi visant le renforcement des capacités des femmes – qui vise principalement à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – et la mise en place des comités regroupant les représentants des femmes depuis les échelons de l'administration locale jusqu'au niveau national. Actuellement les femmes sont représentées à tous les échelons, y compris au niveau de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a également créé des fonds communaux visant l'autopromotion et l'entrepreneuriat féminin grâce, notamment, à l'octroi de microcrédits aux femmes qui opèrent dans le milieu rural.

Même si ces résultats atteints durant la période 1995-2000 sont satisfaisants, le Rwanda reste confronté à des problèmes de taille en matière de développement social. En effet, l'espérance de vie à la naissance est de 49 ans alors qu'elle était de 53 en 1990. Cette diminution brusque de l'espérance de vie est due en partie à

l'accroissement du taux de prévalence du VIH/sida, qui est passé de 5 % en 1990 à 11 % actuellement.

Face à cette situation, le Gouvernement d'union nationale a préparé sa vision de développement d'ici à l'an 2020 et vient aussi de mettre en place des structures chargées de la formulation et du suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté. En plus des actions qui visent l'augmentation des revenus, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'eau potable et l'éducation au niveau des populations défavorisées, la vision de développement pour un pays pauvre comme le Rwanda, qui n'a pas de ressources naturelles importantes, est basée aussi sur d'autres voies alternatives comme le développement des ressources humaines et des capacités innovatrices.

Le Gouvernement rwandais attache une grande importance à la coopération internationale, régionale et bilatérale. Les objectifs que le pays s'est fixés en matière de développement social et plus particulièrement ceux de réduction de la pauvreté ne peuvent être atteints sans une collaboration efficace avec les partenaires internationaux qui interviennent dans les secteurs productif et social. Cette collaboration avec la communauté internationale sera accompagnée par l'intégration de notre pays dans l'économie de marché.

Je ne voudrais pas terminer sans réitérer mes félicitations aux organisateurs du présent sommet et sans féliciter la communauté internationale, en général, pour les efforts accomplis en matière de développement, et plus particulièrement dans le cadre du renforcement de la coopération et de la solidarité entre les peuples du monde entier, pour que le développement soit de plus en plus effectif et pour bâtir un monde meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Smaranda Dobrescu, Ministre roumain du travail et de la protection sociale.

Mme Dobrescu (Roumanie) : La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies nous offre l'occasion de passer en revue les réalisations qui ont été accomplies depuis le précédent sommet social et d'identifier les moyens appropriés pour combattre la pauvreté et promouvoir ainsi le respect de la dignité humaine. C'est une tâche difficile, mais juste et noble.

La Roumanie s'est associée aux positions présentées par la présidence portugaise de l'Union euro-

péenne, au nom de ses membres et des pays associés à l'Union.

Je voudrais insister sur des aspects d'intérêt spécifique pour mon pays. Dans mon pays, contrairement aux attentes de la population, la période de transition d'un système totalitaire vers un système démocratique fondé sur l'économie de marché, a lieu dans les conditions d'une crise économique profonde accompagnée par une réduction accentuée du niveau de vie. À présent, les revenus de la population, en termes réels, ont diminué de plus de 45 % comparativement à l'année 1989. La pauvreté est devenue un des plus graves problèmes sociaux qui préoccupent la société roumaine et le combat contre celle-ci est un impératif de la politique économique et sociale. Sans représenter, au début, l'objet d'une politique systématique et des programmes cohérents, la protection contre la pauvreté s'est imposée comme une nécessité pour les autorités. Elle a influencé dans une certaine mesure la conception et le rythme du déroulement de la réforme.

Pour prévenir l'aggravation de la pauvreté, des mesures de protection sociale ont été adoptées, à savoir la garantie du paiement du salaire minimum, l'institution du système de protection des chômeurs et le prolongement de la période d'octroi d'indemnités, l'institution de l'aide sociale pour les familles avec des enfants, l'accroissement des prestations sociales et le développement de services sociaux. L'efficacité de ces mesures a été malheureusement réduite, à cause de la situation générale de l'économie nationale.

Dans ces conditions, en 1998 le nombre de pauvres a atteint plus de 7,6 millions de personnes et le taux de la pauvreté 33 %. Les foyers les plus touchés sont ceux dont le chef de famille est chômeur, paysan ou entrepreneur dans les secteurs non agricoles. L'individu à lui seul ne peut surmonter la pauvreté; l'intervention concertée de l'État, des pouvoirs publics et de la société civile s'impose, par une stratégie concrétisée en programmes d'action et des politiques qui répondent à une multitude d'aspects et causes de la pauvreté.

Dans ce but, en 1997, sous le patronage de l'institution présidentielle, a été créée la Commission nationale de prévention et de combat de la pauvreté, ayant un rôle de coordination des programmes dans ce domaine. À la suite de l'accord signé par le Gouvernement roumain et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Stratégie nationale pour la pré-

vention et le combat de la pauvreté a été élaborée et adoptée en 1998, en se fondant sur une enquête rigoureuse et complète de la pauvreté et des facteurs qui la déterminent. L'objet général de cette stratégie est l'élimination de la pauvreté extrême, la limitation de celle-ci suivie de la réduction de la pauvreté jusqu'à un niveau économique, social et politique acceptable.

La population est consciente que les voies à emprunter pour vaincre la pauvreté sont le travail et le développement économique. Nos programmes dans ce domaine sont optimistes. Les résultats économiques pour 2000 confirment le bien-fondé de cet optimisme : la chute économique a été arrêtée et un léger accroissement du produit intérieur brut a été enregistré. La volonté du peuple roumain d'adhérer à l'Union européenne et le consensus politique à cet égard agissent comme un catalyseur pour le développement économique et social. La préparation de l'intégration se déroule sur la base de la Stratégie nationale pour le développement économique de la Roumanie à moyen terme et du Plan d'action pour la mise en oeuvre de cette stratégie.

La réalisation de nos programmes de lutte contre la pauvreté et de promotion de la dignité humaine dépend essentiellement de nous. Or, dans les conditions internationales actuelles, nous ne pouvons pas faire abstraction de la collaboration entre États et de ses effets.

La mondialisation englobe graduellement tous les pays et tous les secteurs de la vie économique, politique et sociale. On en attend des effets positifs, pour les individus et les collectivités, mais ce processus sera envisagé avec inquiétude s'il n'offre pas de chances accrues et égales en matière d'emploi, d'atténuation de la pauvreté, de respect des droits de l'homme et des valeurs humaines, de promotion de l'équité et d'élimination de l'exclusion, tant pour les individus que pour les pays.

Les forces et les règles du marché ne peuvent pas résoudre la multitude des problèmes auxquels le monde est confronté. Une plus grande coopération s'impose donc pour l'établissement de règles adaptées à l'économie mondiale, qui reposent sur l'équité et la démocratie, pour que la mondialisation puisse créer des conditions favorables au règlement des problèmes sociaux auxquels nos pays doivent faire face.

Dans un monde interdépendant, nos pays sont incités à entrer en concurrence pour les investissements

étrangers. Pour devenir compétitifs, les pays sont obligés de réduire les impôts et de créer les conditions favorables aux investissements étrangers. Souvent, ils réduisent les coûts sociaux, les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé, à l'assistance sociale. Ces réductions frappent surtout les pauvres, qui ne peuvent plus avoir accès à l'éducation et aux services sociaux. C'est là le grand défi de la mondialisation que nous, responsables du développement social, devons accepter et relever.

Nous formons le voeu que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale ouvrira la voie à de nouvelles mesures nationales et internationales pour résoudre les problèmes qui sévissent dans le monde contemporain. Nous sommes conscients du fait que l'emploi et l'intégration sociale représentent des objectifs d'une importance cruciale. Nous vous assurons, Monsieur le Président, du soutien de notre délégation pour le plein succès de cette session extraordinaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Pehin Dato Haji Hussain Mohammed Yusof, Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports du Brunéi Darussalam.

M. Yusof (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à mes prédécesseurs pour féliciter, au nom de la délégation du Brunéi Darussalam, M. Gurirab de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, sous sa direction compétente et avisée, la présente session extraordinaire sera à la fois fructueuse et couronnée de succès.

La tenue de la présente session au début du nouveau millénaire lui donne une importance toute spéciale, d'autant plus qu'elle survient à un moment où les questions de développement social suscitent partout un regain d'intérêt, particulièrement après la crise financière qui a englouti l'économie des pays d'Asie de l'Est. Lorsque nous nous sommes réunis il y a cinq ans à Copenhague, plusieurs aspects importants du développement économique et social ont été soulignés. La Déclaration de Copenhague, quant à elle, a porté sur trois thèmes fondamentaux : l'élimination de la pauvreté, le développement de l'emploi et l'intégration sociale.

En tant qu'État en développement, le Brunéi Darussalam reste attaché à l'élimination de la pauvreté, à l'intégration sociale et à l'emploi productif, qui per-

mettront à notre peuple de connaître un grand développement social. La structure économique et sociale du Brunéi Darussalam repose sur de solides fondations caractérisées par une interaction entre la société malaise, la foi musulmane et le système politique monarchique. Ces valeurs traditionnelles sont le solide substrat sur lequel s'est fondée une nation prospère qui possède de forts liens familiaux et des dirigeants déterminés à améliorer le niveau de vie de tous les citoyens.

Notre plan actuel de développement national – le septième – a récemment été établi. Il vise à renforcer les mesures en faveur d'un développement durable centré sur les individus et insiste plus particulièrement sur l'amélioration de la qualité de vie de tous, sur le maintien du plein emploi et sur l'accroissement du niveau de productivité, sur la création d'une société plus disciplinée, plus autonome et plus bienveillante, ainsi que sur la propreté et la qualité de l'environnement.

Bien que l'économie connaisse une croissance modérée mais constante, en raison du bon début de reprise de la région asiatique, notre gouvernement tente avec prudence de concilier maintien de la qualité de vie du pays et utilisation efficace de ses ressources financières pour améliorer le niveau de vie de son peuple. Les programmes sociaux ont permis au Gouvernement de garantir à la population les services de base et les premières nécessités, avec un filet de sécurité sociale englobant l'éducation, la santé, le logement et les infrastructures. Le Gouvernement a consacré environ 27,5 % du budget de développement national total à la mise en place de programmes de développement social, ce qui témoigne de son attachement au développement économique et à la prospérité de toute la population, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Brunéiens.

En matière de protection sociale, les pensions de vieillesse et d'invalidité et les allocations mensuelles consenties aux familles nécessiteuses et aux orphelins ont été revues en juillet 1998, avec une augmentation de 30 % des pensions non contributives et des allocations d'aide mensuelle aux personnes dans le besoin. Pour la première fois, une allocation scolaire a été prévue pour les enfants de familles nécessiteuses âgés de 5 à 18 ans.

En matière d'éducation, les citoyens du Brunéi Darussalam continuent d'être scolarisés gratuitement depuis l'âge de 5 ans jusqu'à l'université, en fonction de leurs capacités. Notre politique d'éducation garantit

au minimum une éducation primaire à tous les enfants d'âge scolaire. Il y a des écoles dans tout le pays, des villes jusqu'aux zones rurales les plus reculées. La politique et les programmes de l'éducation nationale continueront d'être axés sur une mise en valeur des ressources humaines, de façon à ce que les citoyens, en tant qu'agents du développement, puissent s'adapter à l'évolution des besoins et aux défis à venir.

La santé est un facteur fondamental de la qualité de la vie, non seulement en soi, mais également en raison des répercussions qu'elle a sur d'autres aspects de la qualité de la vie. Nous estimons que la santé est un investissement et qu'une population en bonne santé est une population qui peut contribuer pleinement au développement économique et social du pays. Le Brunéi Darussalam a approuvé la Déclaration d'Alma-Ata sur la santé pour tous d'ici à l'an 2000 et considère que les soins de santé primaires sont une stratégie essentielle pour la réalisation de cet objectif. L'accent a été mis sur la mise en place d'un système de santé fondé sur un large éventail de soins de prévention, de promotion, de traitement et de rééducation ainsi que de services d'appui afin de répondre aux besoins de la population. Au Brunéi Darussalam, les soins de santé continuent d'être fournis gratuitement à tous les citoyens et résidents permanents. L'état de santé de la population s'est donc considérablement amélioré, et le Brunéi Darussalam a pu atteindre 9 des 10 indicateurs cibles établis par l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de la stratégie de la santé pour tous.

Bien que nous n'ayons pas été épargnés par la crise financière récente et ses répercussions sur l'emploi, le taux de chômage reste relativement faible au Brunéi Darussalam. Cependant, afin de réduire le taux de chômage dans le pays, le Gouvernement continue de créer des débouchés et de prendre des initiatives pour offrir des possibilités de formation non structurée s'adressant principalement aux jeunes qui ont abandonné les études et aux chômeurs, afin de les préparer à un emploi rémunéré. Des programmes de formation continue sont également dispensés au sein d'établissements techniques et de formation professionnelle dans les domaines des technologies de l'information, de la gestion d'entreprise et du marketing.

La reprise économique dans certaines régions du monde est certes encourageante, mais le récent ralentissement économique et financier nous a rappelé combien les économies qui dépendent largement des res-

sources naturelles sont vulnérables. De nombreuses faiblesses en matière de développement social ont alors pu être mises en lumière. Dans ce contexte, il est donc important de continuer à mettre en place des programmes qui permettent aux individus de faire face à des reculs temporaires de manière à ce que les fruits de la croissance économique profitent largement à tous.

Le Fonds d'affectation spéciale pour les employés, qui repose sur des contributions obligatoires destinées à financer les pensions de retraite, représente depuis sept ans un des principaux instruments du développement social au Brunéi Darussalam. Depuis sa création, ce fonds est le plus important investisseur institutionnel du pays et vient compléter aujourd'hui dans une grande mesure le système de protection sociale du Brunéi Darussalam.

En ce qui concerne l'avenir, le principal défi économique que nous aurons à relever consistera à diversifier notre base économique. Il s'agit d'un facteur important si nous voulons parvenir à un bon équilibre entre progrès économiques et développement social dans le pays. Nombre de pays en développement ont libéralisé leur économie et se sont ouverts à la pleine concurrence dans le but de générer la croissance économique. Tout en offrant de nombreux débouchés, l'ouverture aux marchés mondiaux est également source de problèmes économiques et politiques. Il faudra donc s'adapter à ce nouvel environnement économique, et ces changements prendront un certain temps. Nous devons garder à l'esprit que les pays se trouvent à des niveaux différents de développement et, à notre avis, chaque pays devrait avoir la possibilité de choisir le rythme de son évolution en fonction de ses besoins, de ses priorités et de sa situation.

Il n'en reste pas moins que les initiatives internationales visant à faciliter le processus d'intégration du développement social et économique doivent être au centre de notre attention à la présente session. Nous devons également examiner sérieusement les situations de crise économique et financière ou d'instabilité politique que connaissent certaines régions, situations qui ont été à l'origine d'une grave détérioration des conditions sociales.

Le Brunéi Darussalam a toujours attaché une grande importance au renforcement de sa coopération avec d'autres pays, et plus particulièrement avec ses voisins de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dans tous les domaines d'intérêt mutuel, notam-

ment celui de la coopération économique et sociale. Nous pensons également que notre appartenance à l'Organisation des Nations Unies nous a permis de mettre en oeuvre et de promouvoir notre politique étrangère lors de réunions multilatérales, et notamment de renforcer les relations et nos liens d'amitié avec les autres pays membres.

Nous sommes également convaincus que la paix et la stabilité sont indispensables au développement social. Sans elles, les perspectives de progrès social et de croissance économique restent limitées. Dans certaines régions du monde, le déclin de l'économie a entraîné une diminution des revenus et une augmentation du chômage, et a parfois créé un climat d'instabilité et de pessimisme dans ces malheureux pays. C'est pourquoi le Brunéi Darussalam a toujours été d'avis que la paix et la stabilité constituaient les bases fondamentales du progrès politique et économique ainsi que du développement social.

J'ai bon espoir que la présente session extraordinaire traitera efficacement des problèmes actuels et nous aidera à élaborer un ordre du jour pragmatique de politiques et de programmes mettant en avant l'importance du développement social dans chaque pays. Il est important que nous fassions des projections afin d'obtenir des garanties concernant notre avenir.

Nous devons continuer de promouvoir la coopération afin de placer le développement social au centre de nos engagements. Au cours des années à venir, le défi à relever consistera à mettre pleinement à contribution l'ensemble des forces de promotion du développement social, qui sont latentes dans de nombreux secteurs de la société, dans les communautés locales et au sein des familles. Il faut dépasser les frontières traditionnelles séparant les divers secteurs gouvernementaux, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, et les secteurs public et privé. La coopération est essentielle et elle requiert la création de nouveaux partenariats pour mettre en oeuvre des programmes de développement social entre les différents secteurs à tous les niveaux de la gouvernance au sein des sociétés.

Le Brunéi Darussalam se félicite de l'action que mène actuellement l'Organisation des Nations Unies pour appeler davantage l'attention sur les questions sociales qui touchent à tous les aspects de la vie, et nous attendons avec grand intérêt la tenue de délibéra-

tions très fructueuses dans le cadre de la présente session extraordinaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ali Al-Namla, Ministre du travail et des affaires sociales de l'Arabie saoudite.

M. Al-Namla (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous transmets à tous les salutations de mon pays. J'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée les salutations du Roi d'Arabie saoudite Fahd Bin Abdul-Aziz Al Saud, et du Prince Abdullah Bin Abdul-Aziz, Prince héritier, Vice-Président du Conseil des Ministres et Chef de la Garde nationale, ainsi que de S. A. R., le Sultan Bin Abdul-Aziz, Deuxième Vice-Président du Conseil des Ministres, Ministre de l'aviation et de la défense et Inspecteur général. Je souhaiterais également exprimer au Gouvernement et au peuple suisses toute notre reconnaissance pour avoir accueilli cette session extraordinaire extrêmement importante de l'Assemblée générale chargée d'évaluer la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social.

Je tiens également à féliciter le Comité préparatoire, qui a choisi le titre de cette session. Celui-ci reflète tout à fait le résultat de nos séances. En outre, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale à l'occasion de son entrée en fonctions à la présente session.

En vue de relever les principaux problèmes qui ont entravé le développement social au cours des cinq dernières années qui ont suivi le Sommet de Copenhague, les gouvernements – comme nous l'avons lu dans le rapport du Secrétaire général – ont pu se fixer les objectifs suivants : éradication de la pauvreté, création du plein emploi et édification de sociétés dans lesquelles la stabilité et la sécurité reposent sur le développement social au plein sens du terme.

L'Arabie saoudite a accordé toute son attention à la Déclaration du Sommet de Copenhague et aux engagements qui y sont énoncés. Nous avons repris à notre compte ces engagements lorsque nous avons élaboré nos plans de développement social et nous nous sommes inspirés du Programme d'action également adopté lors de ce Sommet. Je suis d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il déclare dans son rapport que la tâche qui attend l'Assemblée générale à la présente session consistera à mobiliser la volonté politique nécessaire et

à mettre au point des directives générales, des stratégies et des méthodes pratiques en vue de réaliser les engagements de la Déclaration de Copenhague. Je suis également d'accord avec les conclusions du Secrétaire général sur ce point.

L'Arabie saoudite a créé un environnement politique, social, économique et culturel propice au développement social et a intensifié ses efforts pour éliminer la pauvreté. Le Gouvernement a pris des mesures à l'échelle nationale pour augmenter le budget de la sécurité sociale qui, en 1999, dépassait 12 milliards de dollars, ce qui est pour nous un impératif moral, politique, religieux et économique.

Pour parvenir à réaliser le plein emploi qui constitue une priorité économique, politique et sociale, le Gouvernement s'efforce de créer des emplois pour tous ses citoyens dans tous les secteurs. Nous nous efforçons actuellement d'offrir davantage d'emplois aux Saoudiens dans le secteur public. L'Arabie saoudite accueille sans préjugé des travailleurs des deux sexes qui viennent pour la plupart de pays en développement. Notre pays, avec tout ce qu'il offre à ces travailleurs étrangers en termes de salaires, ne leur impose aucune sorte d'impôt. Cela leur permet de transférer vers leur pays leurs économies qui représentent des milliards de dollars. Ces personnes qui viennent pour une période déterminée, travaillent avec des citoyens saoudiens et souhaitent rester avec nous jusqu'à la fin de leur contrat. Pour favoriser l'intégration sociale, l'Arabie saoudite s'inspire du Coran qui aide à promouvoir la justice et la tolérance et qui interdit l'injustice. Le Coran protège la dignité des êtres humains, hommes ou femmes, et demande qu'il soit mis fin à toutes les formes de discrimination. Il prêche la solidarité sociale et considère que les droits de l'homme font partie des cinq nécessités vitales : religion, honneur, esprit, raison et chance.

L'Arabie saoudite respecte les engagements du Caire formulés en 1990 par l'Organisation de la Conférence islamique, de même que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail. Mon pays a en outre ratifié un grand nombre de conventions internationales ayant trait aux droits de l'homme.

Pour garantir les emplois, les débouchés et les soins de santé, l'Arabie saoudite offre une éducation gratuite de la maternelle à l'université pour tous ceux qui vivent sur son territoire. Il y a des écoles dans tout

le pays, nous dispensons un enseignement à certains groupes de la société, notamment les handicapés et les personnes âgées, et des soins de santé à tous les citoyens pour faire en sorte que notre société soit à l'abri de toutes les maladies. L'Arabie saoudite apporte une aide sans condition à certains pays amis en développement par des voies multilatérales, bilatérales et régionales. Le montant de cette aide s'élevait, à la fin de 1999, à 75 milliards de dollars, ce qui représente plus de 4 % du produit national brut moyen annuel. Soixante-douze pays en développement ont profité de cette aide, dont 41 pays africains, 23 pays asiatiques et 8 pays en développement d'autres continents.

L'aide saoudienne au développement est une assistance d'urgence fournie à des conditions très favorables qui permet un remboursement sur une longue période. Cela signifie qu'il ne s'agit pas de prêts fournis à des fins commerciales ou soumis à certaines conditions; les ressources mises à disposition de cette manière proviennent de fonds saoudiens, ainsi, dès que ces sommes ont été remboursées, les pays peuvent contracter de nouveaux prêts.

Je n'ai pas le temps de parler en détail de toutes nos réalisations en matière de développement social car il s'agit de programmes d'envergure qui portent sur de nombreux domaines, notamment la santé, le logement, l'agriculture, l'industrie, l'électricité, le dessalement de l'eau, les communications et les transports. Tous ces programmes sont appuyés par l'État qui accorde des subventions et des prêts sans intérêt. Je suis convaincu qu'à la fin de la présente session, nous serons en mesure de répondre à nos objectifs en tenant compte des particularités et des valeurs propres à chaque pays. L'Arabie saoudite pourra également profiter des conclusions de cette réunion.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général et tous ceux qui l'assistent, pour les efforts qu'ils ont consentis, notamment les membres du comité préparatoire et le personnel du Secrétariat, de même que les interprètes et tous les autres qui nous ont aidés à communiquer.

Je souhaite plein succès à la présente session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Hamilton Lashley, Ministre de la transformation sociale de la Barbade.

M. Lashley (Barbade) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la reconnaissance de ma délégation au Gouvernement suisse qui a accueilli

la présente conférence et le remercie de l'hospitalité qu'il a réservée à toutes les délégations. Je suis très honoré d'être ici aujourd'hui aux côtés des représentants du monde entier, issus des gouvernements et des organisations non gouvernementales, pour réaffirmer l'attachement du Gouvernement de la Barbade à la Déclaration et au Plan d'action de Copenhague de 1995.

Ce document appelait l'attention du monde sur la nécessité cruciale de mettre en place un cadre social pour parvenir à un développement durable axé sur les gens. Cinq ans plus tard, nous pouvons dire que les objectifs et les engagements du Programme d'action de Copenhague restent urgents et bien nécessaires. L'élimination de la pauvreté, l'intégration sociale et la création d'emplois productifs sont des questions qui ont été mises au premier plan, en attendant, avec beaucoup d'espoir, l'adoption de mesures positives pour régler ces questions. Depuis lors, des contraintes mondiales graves ont entravé les efforts déployés par de nombreux pays en développement pour atteindre les objectifs fixés et les engagements pris en 1995.

Au moment où l'intégration économique mondiale crée des possibilités partout dans le monde, il existe encore de vastes disparités entre les pays lorsqu'il s'agit d'élargir le commerce, d'attirer des investissements et d'utiliser de nouvelles technologies. Selon les statistiques de la Banque mondiale et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, où la croissance économique a été très étendue, le nombre de personnes pauvres s'est accru d'environ 3 millions par année dans la première moitié des années 1990.

Sur cette inquiétante toile de fond, de nouveaux défis nous ont également été lancés. Le fléau de la pandémie du VIH/sida et la consommation et le trafic de stupéfiants risquent de détourner les ressources consacrées au développement social, et d'avoir des effets néfastes sur la société en général et sur les pauvres en particulier. La Barbade a elle aussi été touchée par ces situations sociales difficiles, mais a su conserver sa politique de transformation sociale. Nous avons mis l'accent sur cinq domaines qui nécessitent une action prioritaire : premièrement, l'élimination de la pauvreté; deuxièmement, la promotion de l'intégration sociale; troisièmement, la création d'emplois productifs; quatrièmement, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes; et cinquièmement, bien sûr, la réduction des effets de la pandémie du VIH/sida.

Le Ministère de la transformation sociale, en collaboration avec les Ministères des finances et de la santé, les organisations non gouvernementales et la société civile, a pris des mesures progressives pour agir dans tous ces domaines. Nous partageons tous la responsabilité d'un éventail de services sociaux, qui comprend notamment les garderies, les soins prodigués aux personnes âgées par le biais du Conseil national d'assistance, le développement communautaire, le bien-être social, le développement urbain, les personnes handicapées, le Bureau de la pauvreté et le Bureau des femmes.

Comme je l'ai souligné, avec d'autres, il y a moins d'un mois lors du Sommet Beijing + 5 tenu à New York, la féminisation de la pauvreté à l'échelle mondiale est une source de préoccupation croissante. Ce phénomène touche également ma région, les Caraïbes, où les femmes sont souvent les chefs de familles monoparentales. Par conséquent, à la Barbade, l'élimination de la pauvreté est devenue un domaine nécessitant une action prioritaire pour tous les groupes vulnérables. Le Gouvernement de la Barbade, a mis en place un fonds d'élimination de la pauvreté, et a adopté une série de mesures visant à stimuler l'esprit d'entreprise afin de réduire le chômage chez les jeunes et les femmes et, ce qui est encore plus important, contribuer à renforcer le pouvoir d'action de leurs organisations non gouvernementales et de leurs organisations communautaires. Il convient de souligner que ces efforts sont financés uniquement par le Gouvernement de la Barbade.

La Barbade a également mis en place un Fonds d'investissement social, qui accorde des prêts aux personnes pauvres ou défavorisées afin de les aider à créer de petites entreprises. Un Programme de renouveau urbain a été lancé afin de transformer plusieurs zones d'habitation difficiles en des lieux de résidence plus appropriés pour les couches les plus pauvres de la société. Cette stratégie de développement a pour objectif de donner aux personnes pauvres le droit à la propriété foncière grâce à des subventions offertes par le Gouvernement.

Ce nouveau Ministère a pris une autre initiative en vue d'éliminer la pauvreté. Il s'agit du Programme secours 2000, qui met l'accent sur des mesures intensives de suivi visant à répondre aux besoins des particuliers et surtout des familles nombreuses monoparentales. Nous travaillons également à la conversion du Département du bien-être social en un Bureau des affaires

familiales, afin de répondre aux besoins de la famille, en tant qu'unité.

Le Conseil national d'assistance, dont le mandat est de fournir une assistance surtout aux pauvres et aux personnes âgées, met maintenant l'accent sur la création d'un cadre de vie plus attrayant pour ses bénéficiaires. Un programme de rénovation des maisons et de débroussaillage des terrains des personnes âgées pauvres, ainsi qu'un plan visant à leur fournir des services à domicile sept jours par semaine, sont les principaux éléments de nos stratégies.

Les personnes handicapées ont toujours vécu en marge de la société. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a présenté au Parlement un document qui énonce des politiques, des programmes et des activités visant à renforcer le pouvoir des personnes handicapées et à les protéger.

Par ailleurs, une politique nationale sur le vieillissement est en cours d'élaboration. L'espérance de vie moyenne à la Barbade est de 72 ans pour les hommes et de 77 ans pour les femmes. Il convient cependant de noter qu'il y a plus de 164 centenaires qui vivent à la Barbade. La politique sur le vieillissement a pour but de veiller à ce que les personnes âgées jouissent de la qualité de vie nécessaire pour maintenir leur bien-être personnel, et est perçue comme un élément clef en vue de relever les défis posés par une population vieillissante.

L'emploi a été cité comme étant l'une des clefs de l'intégration sociale. La Barbade a créé un système d'information sur le marché du travail afin de favoriser l'accès universel et public à des renseignements concernant le marché du travail, et sur des questions qui touchent toutes les catégories d'utilisateurs. Nous avons également mis en place un Comité consultatif sur les renseignements relatifs au marché du travail pour guider les activités du système. Ce Comité est le fruit d'un partenariat entre le secteur privé et le secteur public, les syndicats ainsi que les établissements d'enseignement et de formation. La Barbade passe actuellement d'un système de centres communautaires traditionnels à un système de centres de ressources où des ordinateurs et divers programmes seront mis à la disposition de ceux qui cherchent un emploi ou qui souhaitent obtenir des renseignements.

En ce qui concerne le problème du VIH/sida, la Barbade a établi un Comité national sur le sida pour faire face aux problèmes complexes liés à la pandémie

du VIH. Par le biais de ce Comité, des programmes de sensibilisation du public ont été mis sur pied, et le public a été sensibilisé et informé dans le cadre de programmes de prévention du sida. Les efforts déployés dans ce domaine ont été soutenus par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, qui constitue une réaction globale au défi posé par la pandémie du VIH/sida.

Au moment où nous déployons ces efforts sur le plan national, conformément aux engagements pris à Copenhague, nous estimons que la présente session extraordinaire de Genève 2000 nous offre la possibilité de donner un nouvel élan pour que les Gouvernements, les organismes intergouvernementaux, les syndicats, les employeurs, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et tous les autres secteurs intéressés de la société civile travaillent ensemble à de nouvelles initiatives visant à faire face à un environnement difficile. Pour nous, il s'agit également d'une occasion de promouvoir des stratégies ayant pour but de parvenir au développement social, et d'œuvrer à la pleine mise en œuvre des engagements pris par les pays développés et les pays en développement lors du Sommet de 1995 pour le développement social.

Comme je l'ai fait lors de la Conférence Beijing + 5, je voudrais rappeler à tous les représentants qu'aucun obstacle ne doit être plus grand que notre cause, qui consiste à lutter contre le fléau de la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Gladys Kokorwe, Vice-Ministre de l'administration locale du Botswana.

Mme Kokorwe (Botswana) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans se tenait le Sommet mondial pour le développement social. Le but du Sommet était de parvenir à un consensus international pour le déploiement d'efforts concertés visant, entre autres, l'élimination efficace de la pauvreté, la création d'emplois productifs et le renforcement de l'intégration sociale. Le point culminant du Sommet a été l'adoption d'une déclaration qui contient 10 engagements critiques, et d'un programme d'action.

L'aspect principal de la Déclaration et du Programme d'action consiste dans la réalisation d'un développement durable axé sur les personnes. C'est ce qui a été, en effet, au centre des efforts déployés par le

Botswana en matière de développement depuis la mise en place du premier Plan de développement national (1968-1973) jusqu'au plan actuel, le huitième (1997-2003). Nous aspirons ainsi à élever le niveau de vie de la population du Botswana. Toutes les initiatives et programmes du gouvernement sont donc mis en oeuvre dans cet esprit et, nous nous inspirons des quatre objectifs de planification nationale suivants : le développement durable, la croissance économique rapide, l'indépendance économique et la justice sociale.

Conformément aux résultats du Sommet de Copenhague, le Botswana a élaboré, dans le cadre du huitième plan de développement national, une série de politiques et de programmes en vue de faire progresser le Sommet. Il s'agit de la politique nationale en matière de population (1997), de la politique sur les femmes dans le développement (1995), de la politique pour la jeunesse (1996), de la politique du développement industriel (1997), et de notre Vision 2016, pour n'en mentionner que quelques-unes.

Le Gouvernement botswanais, en collaboration avec ses partenaires de développement, tels que les organes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales locales ainsi que la société civile, s'est attelé à cette tâche considérable qui consiste à mettre en oeuvre les différentes dispositions de ces politiques. Des politiques telles que celles relatives aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées, et même des initiatives qui ciblent les enfants, notamment les orphelins de la pandémie du VIH/sida, sont vigoureusement menées afin d'étayer les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie de la population. À long terme, lorsque les aspirations et les besoins des différents sous-groupes de la population seront satisfaits, on prévoit que toutes ces mesures et politiques contribueront fortement à l'intégration sociale – engagement que nous partageons tous en tant que membres de la communauté internationale.

Notre capacité à mettre en oeuvre des politiques orientées vers l'amélioration du bien-être des hommes, ne pourrait aboutir en l'absence d'un climat économique, juridique, social et politique propice. À cet égard, le Gouvernement du Botswana n'épargne aucun effort pour préparer le terrain permettant au développement durable de prendre racine. D'un point de vue politique, le pays est réputé pour être l'une des démocraties viables en Afrique. Cela découle de sa tradition ancrée dans le *système Kgotia*, qui permet à tout un chacun de s'exprimer en toute liberté tout en se respectant mu-

tuellement. La Constitution assure également l'égalité de tous les citoyens devant la loi, indépendamment du statut, de la couleur, de la croyance, de la religion ou de l'opinion politique.

Il est devenu évident au cours des dernières années que, contrairement à leurs homologues de sexe masculin, les femmes n'ont pas pu prendre part à la prise de décisions, pas plus qu'elles n'ont saisi des occasions qui s'offraient à elles dans le processus du développement du pays.

La même observation a été formulée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995. Le Gouvernement du Botswana a, depuis lors, repris 12 des domaines critiques énoncés dans le Programme d'action de Beijing, et mis en place une politique sur les femmes dans le développement pour répondre à ces questions. De cette politique est issu en 1998 un programme national en faveur des femmes, qui est une vision à long terme de la place des femmes dans le développement. Ce programme vise à promouvoir le souci d'équité entre les sexes dans la planification du développement, l'éducation et la formation, renforcer la santé des femmes, y compris leurs droits en matière de reproduction et de santé, et préconiser l'élimination de toutes les pratiques économiques et culturelles négatives ainsi que les lois qui encouragent les inégalités entre les hommes et les femmes.

Un progrès visible a été enregistré dans ce domaine. Pour ne citer qu'un exemple, au cours des élections nationales récentes tenues en octobre 1999, la proportion des femmes au Parlement, qui était de 9 % en 1994 est passée à 18 %, et la proportion des femmes au Gouvernement, qui était de 6,6 % en 1994 est passée à 45 %. Dans ce dernier cas, l'objectif de 30 % stipulé par la Déclaration de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur les femmes et le développement a été dépassé. Cependant, au niveau des administrations locales, la représentation des femmes ne dépasse pas 30 %, c'est-à-dire le minimum recommandé par la Déclaration de la Communauté de développement de l'Afrique australe ainsi que par le Programme d'action de Beijing.

Le Sommet de Copenhague a identifié la question de la pauvreté comme étant l'une des préoccupations les plus critiques du monde qui doit être affrontée avec vigueur. Au Botswana, nous avons non seulement accepté depuis longtemps ce défi, mais nous l'avons surtout intégré à nos objectifs politiques généraux. Cette

action s'est révélée plus nécessaire au vu des résultats de l'enquête sur les revenus des ménages et les dépenses de 1985-1986, qui a révélé que 59 % de la population vivait dans la pauvreté. La majorité vivait dans les zones rurales. À la suite de l'action concertée menée par le Gouvernement, une étude entreprise entre 1993 et 1994 a enregistré une baisse de 12 % du niveau de pauvreté.

La cause la plus immédiate de la pauvreté de notre peuple, c'est le manque de revenus, lié à son tour au manque d'activités salariées et d'emplois indépendants. Le Botswana s'attaque à ce problème grâce à différentes initiatives dans le cadre de la diversification économique, du renforcement du pouvoir économique des citoyens, de la réforme du secteur public et de la discipline financière. Afin de venir en aide aux groupes les plus défavorisés, ceux vivant dans la pauvreté extrême, nous canalisons également les ressources à travers différents programmes tels que la pension de vieillesse, le programme d'assistance des plus démunis et le plan d'assistance à l'agriculture. Nous sommes conscients, néanmoins, de la nécessité d'élaborer des stratégies pour améliorer le ciblage de ces programmes et promouvoir un niveau plus élevé de participation et d'engagement des communautés dans les activités ayant trait au développement.

La lutte contre le chômage occupe également un rang de priorité élevé dans le plan de développement actuel du Botswana. Bien que notre pays ait connu au cours des deux dernières décennies une croissance économique rapide d'environ 10 % par an, qui a créé de nombreuses possibilités d'emploi, cela n'a pas suffi pour répondre à la demande du nombre croissant de chercheurs d'emploi. D'après les données récentes de l'enquête démographique de 1998, le taux de chômage est estimé à 19,6 % de la population active. Cela représente une baisse de 1,9 % par rapport au taux de 21,5 % estimé en 1996. Bien que ces statistiques paraissent encourageantes, il reste encore beaucoup à faire.

La stratégie de notre gouvernement vise à réduire le chômage, grâce à une croissance économique diversifiée. À cette fin, notre gouvernement cherche à repérer les industries et les produits qui bénéficient d'un avantage comparatif et qui seraient susceptibles d'attirer les investissements étrangers directs, conformément à la tendance actuelle à la mondialisation. Nous sommes également attachés au développement d'une base de ressource humaine nationale saine et

qualifiée, qui nous permettra de faire avancer le développement dans notre pays. Toutefois, nos efforts au plan interne devraient nécessairement être complétés par un climat mondial encourageant qui nous permettrait de mieux relever les défis de la mondialisation.

Pour conclure, le Botswana est fermement attaché à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Nous avons accompli des progrès réels dans certains domaines, et nous reconnaissons qu'il nous reste beaucoup à faire dans bien d'autres secteurs. Nous n'épargnerons aucun effort pour donner suite aux bonnes intentions du Sommet.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Juan Frederico Bosch, Vice-Ministre du travail et des affaires sociales de l'Uruguay.

M. Bosch (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur que d'avoir été nommé chef de la délégation de la République orientale de l'Uruguay pour participer à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des effets de la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Copenhague et au développement social à l'heure de la mondialisation.

Au cours des 15 dernières années, l'objectif central de la politique économique de notre pays a été de faire baisser l'inflation, considérée comme l'impôt le plus lourd pour les catégories de population à revenus fixes, d'ouvrir le pays vers l'extérieur avec une réduction des tarifs douaniers, d'entrer dans le Marché commun du cône Sud et d'adopter une politique fiscale permettant d'équilibrer les comptes du secteur public.

Nous pouvons affirmer que le pays a enregistré une croissance économique. En effet, d'après les données fournies par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le pouvoir d'achat des salariés a augmenté de 4 % entre 1995 et 1999. Par ailleurs, le produit intérieur brut a progressé de 34,5 % entre 1991 et 1998, en valeurs constantes de 1983.

S'agissant de la répartition et de la concentration des revenus dans la période 1990-1997, la proportion du revenu total des ménages perçue par les 40 % les plus pauvres des ménages est passée de 20 % à 22 %, tandis que les 10 % les plus riches des ménages ont vu baisser leur part du revenu total de 31 % à 25,8 %. On a constaté néanmoins, pendant la période 1998-1999, une tendance à la concentration des revenus.

Par rapport au reste de la région, notre pays a connu un rythme élevé de développement social. Cela est dû non seulement à la croissance économique mais également au souci national de justice sociale, dont la continuité a été favorisée ces dernières années par la forte stabilité démocratique.

En 1997, l'Uruguay occupait en Amérique latine la troisième place dans l'indice de développement humain et possédait le plus faible taux de pauvreté. Lorsque l'indice de développement humain est corrigé par le coefficient de Gini, l'Uruguay est au premier rang en termes de développement humain. La proportion de ménages vivant en deçà du seuil de pauvreté est passée de 12 % en 1990 à 6 % en 1997.

L'Uruguay a entrepris une réforme radicale de l'enseignement. Au système éducatif suivi depuis plus d'un siècle, et fondé sur l'éducation obligatoire, la laïcité et la gratuité intégrale de l'éducation primaire, secondaire et universitaire, il a été nécessaire d'ajouter de nouveaux objectifs. Les orientations fondamentales de ce processus de réforme reposent sur la nécessité de revoir le rôle de l'éducation comme facteur de conscience culturelle et scientifique, afin d'accroître les ressources humaines du pays et par là, de dynamiser davantage les voies de la mobilité sociale et d'actualiser les rapports existant entre l'éducation et le processus de production. À notre sens, la réforme de l'éducation est l'un des aspects de notre politique sociale qui a eu le plus grand effet sur la réduction de la pauvreté dans les secteurs où ce phénomène persiste.

Au début de 1995, nous avons étendu nos programmes d'enseignement aux enfants de 4 et 5 ans, ce qui permet à ces derniers de se socialiser plus tôt et aux femmes de rejoindre le marché du travail. Les services offerts dans les écoles ont été étendus, avec la création de ce que l'on appelle « écoles à temps plein », dans lesquelles sont proposés des services alimentaires et sanitaires destinés aux secteurs les plus défavorisés de la société. À l'heure actuelle, ces nouveaux types d'école permettent de surmonter les difficultés rencontrées par les 40 % d'élèves qui sont issus de foyers manquant des nécessités les plus élémentaires.

Au Sommet de Copenhague, nous avons pris l'engagement de promouvoir un accès universel et équitable à l'éducation et aux services de santé et l'égalité des chances entre hommes et femmes au travail. Notre pays consacre 10 % de son produit intérieur brut à la santé et les dépenses consacrées au secteur

public représentent 28,6 % des dépenses totales du pays dans le secteur de la santé. Les catégories les plus défavorisées bénéficient de l'absolue gratuité des soins. Le taux d'analphabétisme a chuté de 4,3 % à 2,1 %. Au cours des trois dernières années, le taux de mortalité infantile a baissé de 20 %.

Pour ce qui est de l'emploi, la principale mesure politique a consisté à créer une dynamique économique d'ouverture et de croissance, où l'accent est mis avant tout sur la qualification de la main-d'oeuvre et l'introduction de nouvelles technologies.

Depuis son accès au pouvoir en mars dernier, notre Président Jorge Batlle Ibañez s'est engagé, avec son gouvernement, à moderniser le pays en introduisant de nouvelles technologies, en revitalisant les secteurs productifs, notamment l'agriculture, en assurant la formation de la main-d'oeuvre, et en mettant en place une économie génératrice d'emplois productifs de qualité, où l'accent est mis avant tout sur le développement humain durable.

L'Uruguay est armé, grâce à la qualité de ses produits naturels, pour être compétitif au niveau international à condition que les autres pays ou groupes de pays prennent des dispositions pour éliminer les subventions et autres mesures protectionnistes. Il est impossible de demander à un pays comme le nôtre de maintenir un niveau acceptable de développement humain s'il ne peut créer des emplois dignes de ce nom pour sa population. Or cela est fonction non seulement des politiques nationales, mais également des politiques commerciales extérieures des autres pays et régions.

L'Uruguay a une longue tradition de respect des droits des travailleurs et quasiment aucun de ses accords sociaux n'a été dénoncé à l'Organisation internationale du Travail. Ce qui, d'un côté, indique le haut niveau de protection dont bénéficient les travailleurs de notre pays peut cependant se transformer en obstacle par comparaison avec d'autres pays qui n'offrent pas les mêmes conditions de travail à leurs travailleurs, et où la main-d'oeuvre est moins chère.

Nos produits agricoles sont d'excellente qualité, sans additifs ni polluants. Pourtant, le fort protectionnisme des blocs de pays industrialisés limite notablement l'expansion de nos exportations restreignant ainsi les possibilités de création d'emplois.

Nous nous demandons par conséquent si l'un des objectifs de la présente session extraordinaire, tandis qu'elle examine le développement social à l'heure de la mondialisation, ne devrait pas être de recommander une étude des conséquences qu'ont, sur l'économie nationale de nombreux pays, les fortes subventions et les politiques protectionnistes des pays développés. Celles-ci entravent considérablement, en effet, le développement social. C'est pourquoi, nous avons commencé, ces deux dernières années, à ressentir les effets – positifs mais aussi négatifs – de la mondialisation en dépit de la bonne place qu'occupe l'Uruguay dans les indicateurs économiques et sociaux.

Nous sommes un pays ouvert qui offre une stabilité économique et financière à tout investissement étranger conforme à notre législation. Nous considérons comme essentielle l'impulsion que créent les investissements étrangers sur une économie comme celle de notre pays, mais nous demandons également une certaine réciprocité dans les échanges commerciaux avec les autres pays du monde. Bien que l'Uruguay continue encore d'offrir des garanties de stabilité, il existe au sein de la population un certain sentiment d'insatisfaction face au ralentissement actuel des activités industrielles et productives.

La nature radicale des changements survenus dans la production est ressentie par tous les travailleurs, quelle que soit leur position sociale. La capacité de recyclage marque une ligne de partage très profonde entre les groupes sociaux qui peuvent s'adapter sans difficulté à ces changements et ceux qui sont laissés à la traîne.

Les Uruguayens perdent l'assurance qui contribue au sentiment de bien-être et ils considèrent que c'est la conséquence de la nouvelle réalité mondiale.

Il est de plus en plus impératif que l'égalité des chances devienne universelle alors que nous nous acheminons vers une nouvelle économie mondiale. Cette égalité devrait exister sans entraves et sans subventions et elle devrait permettre à tous les pays, développés ou non, d'avoir accès à une vie dans la dignité et d'exercer tous leurs droits, sans aucune distinction de race, de religion, de nationalité ou de sexe. Tous les efforts de la communauté internationale dans le domaine du développement social seront vains si nous ne sommes pas capables d'éliminer les contraintes qui limitent artificiellement la viabilité de nos sociétés.

Du haut de cette tribune, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'engage à éliminer les mécanismes de protection commerciale qui entravent aujourd'hui le juste développement des marchés du travail dans le monde.

À l'aube d'un nouveau millénaire, nous devons viser à réduire les inégalités entre les pays pour réaliser un développement social juste. Voilà une dette sociale que nous devons régler pour parvenir à un développement digne pour tous les habitants de la planète et en particulier pour les enfants et les jeunes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Alisher Vohidov, Chef de la délégation de la République d'Ouzbékistan.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, cinq ans après le Sommet de Copenhague, nous voyons des signes encourageants qui indiquent que la question du développement social a été mise au premier plan des priorités dans un grand nombre de programmes nationaux et internationaux. La communauté internationale axe de plus en plus sa stratégie de développement sur une vision qui est centrée sur l'être humain. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter devant cette auguste Assemblée une brève évaluation de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet de Copenhague en Ouzbékistan, au cours de ces dernières années.

Pendant la brève période qui s'est écoulée depuis 1991, la République d'Ouzbékistan a réalisé un progrès important en passant d'un système d'administration totalitaire à une économie de marché. Lorsque nous avons accédé à l'indépendance, il nous est devenu possible et indispensable de mener une politique indépendante de renouveau et de progrès. Les principes clefs de cette politique consistent à accorder la priorité aux besoins et aux intérêts de la population, à améliorer son bien-être, à créer de nouvelles institutions démocratiques et à édifier une société civile. Pour réaliser cette politique, le maintien de la paix et de la concorde civile au sein de la société sont essentiels.

Conscient de l'importance que revêt la paix et compte tenu de la situation socioéconomique dans notre pays au tout début de la réforme, le Gouvernement a mis au point son propre modèle de réforme et de progrès qui intègre les principes visant à garantir la concorde sociale. Notre démarche est orientée vers la création d'une économie de marché soucieuse d'assurer le développement social. L'idée de base consiste à

créer un modèle propre de développement économique qui rapproche les règles des relations de marché.

Les fondements de notre modèle national reposent sur cinq principes clés: la primauté de l'économie sur la politique, le rôle prépondérant de l'État dans l'organisation et l'élaboration des réformes économiques, la primauté du droit, la transition progressive vers des relations de marché et une politique sociale forte. Le développement des relations de marché doit aller de pair avec la mise en oeuvre de mesures préventives efficaces pour la protection sociale de la population, qui tiennent compte des particularités démographiques de notre pays, ainsi que des traditions, des coutumes, des mentalités et des modes de vie de notre population. L'application de ces mesures revêt une valeur particulière en Ouzbékistan car elles doivent réussir à convaincre notre population de la nécessité de procéder à de telles réformes. Ce sont les résultats de ces réformes économiques et sociales qui permettront de rétablir la stabilité dans notre République.

Les nombreuses priorités contenues dans la Déclaration de Copenhague nous imposent d'éliminer la pauvreté. La création d'une harmonie sociale dépend directement du niveau d'intégration sociale des groupes vulnérables de la population. Nous devons disposer de garanties sociales et de l'accès aux systèmes de distribution. À cet égard, il est important de prévoir une mesure d'aide financière pour les familles les plus vulnérables.

La République d'Ouzbékistan est un pays qui dispose de ressources humaines considérables. Elle possède près de 40 % des ressources en main-d'oeuvre de toute l'Asie centrale.

À mesure que les réformes économiques sont mises en place, les emplois inefficaces d'un point de vue économique sont éliminés et le rythme de la libéralisation sur le marché de la main-d'oeuvre s'accélère. On constate également une augmentation du nombre des emplois professionnels et des possibilités de formation et une plus grande mobilité géographique. Grâce aux mesures prises pour empêcher les licenciements massifs, au développement des emplois de remplacement, aux changements structurels intervenus dans les industries et à l'expansion de la privatisation, on a pu empêcher une montée excessive du chômage dans la République.

Le renforcement du rôle des femmes et leur participation accrue revêtent une importance particulière

pour le maintien de l'intégration sociale. Conformément à la Constitution et aux lois en vigueur dans notre République, les femmes ont un accès égal à la fonction publique et participent à tous les niveaux de l'administration et des affaires publiques. Elles représentent 44 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre du pays : 32,9 % dans le secteur industriel, 35,1 % dans le secteur de l'agriculture et 28,7 % dans la fonction publique.

Je voudrais souligner que dans le cadre de notre modèle national de transition vers une économie de marché soucieuse d'assurer le développement social, nous avons créé une base juridique stable qui prévoit et encourage la justice sociale, l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, le respect des droits et des libertés fondamentales des citoyens et l'élimination en droit et en fait de la discrimination.

Nous sommes convaincus que les efforts coordonnés de la communauté internationale sont nécessaires pour réaliser des progrès d'ensemble en matière de politique sociale afin d'éliminer la pauvreté, de garantir des emplois productifs et de renforcer l'intégration sociale. L'ONU et ses institutions spécialisées, oeuvrant en coopération avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions multilatérales qui s'intéressent aux questions de développement social, doivent – et peuvent – aider les pays qui se sont engagés dans un processus de transformation progressive à maintenir leur croissance économique et à poursuivre leur développement social.

Pour terminer, je dirais qu'à notre avis, la manière la plus prometteuse et la plus efficace d'apporter une aide consiste avant tout à octroyer une assistance aux pays qui maintiennent le niveau voulu de stabilité politique et sociale. L'établissement de ces priorités permettrait de réaliser des investissements efficaces et d'accélérer le développement social et économique, garantissant par là même que ces pays contribuent activement au développement humain mondial.

À cet égard, l'Ouzbékistan estime qu'il faudrait créer un fonds spécial sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour appuyer et consolider les programmes sociaux des pays déterminés à prendre des mesures énergiques dans les domaines économique, social et politique en vue de susciter des changements fondés sur les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la dignité, de l'égalité, du

respect, de la responsabilité mutuelle et de la coopération.

Nous sommes très conscients de l'importance que revêt la présente session extraordinaire. Malgré les difficultés rencontrées lors du processus préparatoire, les

résultats de nos débats et les documents qui seront adoptés représenteront une contribution significative à la promotion du progrès et du développement social dans tous les pays du monde.

La séance est levée à 18 h 10.